



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VIENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2021-034

PUBLIÉ LE 5 MARS 2021

Sommaire

ARS NOUVELLE AQUITAINE DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA VIENNE

86-2021-03-01-006 - Arrête de cession d'autorisation des EHPAD du CHU de Poitiers sites de Lusignan et de Montmorillon, des EHPAD du GHNV sites de Châtellerault et de Loudun au profit du CHRU Poitiers (6 pages) Page 4

Direction départementale des territoires

86-2021-02-23-006 - Arrêté préfectoral Portant des prescriptions spécifiques sur la gestion des eaux pluviales au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement concernant le projet de création du lotissement "La Piloterie" sur la commune de Saint-Pierre-de-Maillé (4 pages) Page 11

86-2021-03-03-001 - portant renouvellement d'agrément pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé : AUTO ECOLE EC 86 sise à Mirebeau. (1 page) Page 16

DRFIP

86-2021-02-12-003 - Avenant à la convention de délégation de gestion relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière - DRAC Nouvelle Aquitaine- DDFIP de la Vienne (1 page) Page 18

86-2021-02-19-005 - Avenant N°1 à la convention de délégation de gestion du 19/11/2019 (publication RAA-86-2019-136 du 16/12/2019) relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière de la DDFIP de la Vienne (1 page) Page 20

86-2021-01-22-003 - Avenant N°1 à la convention de délégation de gestion du 22/02/2021 relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière de la DDFIP de la Vienne - DCF du Sud Ouest et DDFIP 86 (1 page) Page 22

86-2021-02-26-004 - Convention de délégation de gestion relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière (DDFIP de la Vienne) (3 pages) Page 24

86-2021-03-02-002 - Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages) Page 28

Préfecture de la Vienne

86-2021-02-19-004 - portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire pour la SARL FUNÉ RM enseigne "Pompes Funèbres de France " 44 avenue Georges Clémenceau 86100 CHATELLERAULT (4 pages) Page 31

86-2021-03-01-007 - arrêté 2021-01 portant habilitation d'un agent de la préfecture (3 pages) Page 36

86-2021-03-02-004 - arrêté interdépartemental n°21E2 portant délimitation du périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Vienne Tourangelle (5 pages) Page 40

86-2021-03-02-006 - Arrêté n° 2021 DCL/BICL-002 en date du 2 mars 2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain (14 pages) Page 46

86-2021-03-04-001 - Arrêté n°2021 CAB 052 du 04 mars 2021 portant autorisation d'appel public à la générosité du Fonds de dotation dénommé "SALVERT" (2 pages)	Page 61
86-2021-03-02-005 - Decision 2021-2 portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à BORDEAUX CEDEX dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative (75 pages)	Page 64
86-2021-02-04-002 - Décision approbation du renouvellement de la convention du CDAD 86 (2 pages)	Page 140
UT DIRECCTE	
86-2021-03-02-003 - Refus de déclaration Franck PASQUIER (2 pages)	Page 143

ARS NOUVELLE AQUITAINE DELEGATION
DEPARTEMENTALE DE LA VIENNE

86-2021-03-01-006

Arrête de cession d'autorisation des EHPAD du CHU de
Poitiers sites de Lusignan et de Montmorillon, des EHPAD
du GHNV sites de Châtellerault et de Loudun au profit du
*Arrête de cession d'autorisation des EHPAD du CHU de Poitiers sites de Lusignan et de
Montmorillon, des EHPAD du GHNV sites de Châtellerault et de Loudun au profit du CHRU*
CHRU Poitiers

**Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine**

**Le Président du
Conseil Départemental de la Vienne**

ARRETE ARS/DGAS n°2021_A_DGAS_DHV_SE 0128

du **01 MARS 2021**

portant cession d'autorisation de

- l'EHPAD du CHU de Poitiers sis 76 rue de Chypre sis Lusignan (86600) ;
- l'EHPAD du CHU de Poitiers sis 2 rue Henri Dunant sis Montmorillon (86500);
- l'EHPAD « Le Village » sis 1 rue du Docteur Montagnier Châtelleraut (86100) géré par le « Groupe Hospitalier Nord Vienne de Châtelleraut », sis Châtelleraut (86100) ;
- l'EHPAD du « Groupe Hospitalier Nord-Vienne » sis 3 rue des Visitandines à Loudun (86200) géré par le « Groupe Hospitalier Nord Vienne de Châtelleraut », sis Châtelleraut (86100) ;

au profit du **Centre Hospitalier Régional de Poitiers**, sis Poitiers (86000)

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 313-1 à L. 313-27 et R. 313-1 à R. 313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

VU le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L. 3214-1 et L. 3221-9 ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;

VU le décret du 19 novembre 2020 relatif à la création du Centre Hospitalier Régional de Poitiers par fusion-absorption du Groupe Hospitalier Nord Vienne par le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Poitiers ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2018 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, portant adoption du projet régional de santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine ;

VU le schéma régional de santé du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine ;

VU le Schéma des Solidarités 2020-2024 adopté par délibération du Conseil Départemental de la Vienne le 20 décembre 2019 ;

VU le règlement départemental d'aide sociale de la Vienne ;

VU la décision du 8 octobre 2020 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature ;

VU l'avis favorable de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 6 novembre 2020 ;

VU l'arrêté n°2020-174 du 16/12/2020 fixant les modalités de transfert des biens, droits et obligations du Groupe Hospitalier Nord-Vienne au Centre Hospitalier Régional Universitaire de Poitiers issu de la fusion-absorption des deux établissements ;

VU l'arrêté ARS/DGAS n° 2017-A-DGAS-DHV-SE-0121 du 11 janvier 2018 actant le renouvellement tacite d'autorisation pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017 de l'EHPAD « Le Village » sis 1 rue du Docteur Montagnier – CS 60 669 – Châtelleraut (86100) géré par le « Groupe Hospitalier Nord Vienne de Châtelleraut », sis Châtelleraut (86 100) pour une capacité totale de 245 places ;

VU l'arrêté ARS/DGAS n° 2017-A-DGAS-DHV-SE-0122 du 12 janvier 2018 actant le renouvellement tacite d'autorisation pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017 de l'EHPAD du « Groupe Hospitalier Nord-Vienne », sis 3 rue des Visitandines à Loudun (86200), géré par le « Groupe Hospitalier Nord Vienne de Châtelleraut », sis Châtelleraut (86 100) pour une capacité totale de 66 places ;

VU l'arrêté ARS/DGAS n° 2017-A-DGAS-DHV-SE-0303 du 10 avril 2018 actant le renouvellement tacite d'autorisation pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017 de l'EHPAD rattaché au site de Lusignan sis 76 rue de Chypre sis Lusignan (86600) et de l'EHPAD rattaché au site de Montmorillon sis 2 rue Henri Dunant sis Montmorillon (86500), gérés par le Centre Hospitalier Universitaire (C.H.U.) sis Poitiers ;

VU l'arrêté ARS/DGAS du 20 mai 2019 modifiant l'arrêté du 10 avril 2018 actant le renouvellement tacite d'autorisation pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017 de l'EHPAD rattaché au site de Lusignan sis 76 rue de Chypre sis Lusignan (86600) et de l'EHPAD rattaché au site de Montmorillon sis 2 rue Henri Dunant sis Montmorillon (86500), gérés par le Centre Hospitalier Universitaire (C.H.U.) sis Poitiers pour une capacité totale respective de 164 places et de 133 places ;

VU l'arrêté du Président du Conseil Départemental n° 2016-A-DGAS-DHV-SE-0130 du 12 avril 2016 portant transformation de l'habilitation totale en habilitation partielle des services pour personnes âgées du CHU de Poitiers à accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale dans la limite de 40% des capacités autorisées de chaque service pour personnes âgées ;

VU l'arrêté du Président du Conseil Général de la Vienne n°2009/047 en date du 6 mars 2009, portant habilitation totale de l'EHPAD du Centre Hospitalier de Châtelleraut à accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale pour 245 places ;

VU l'arrêté du Président du Conseil Général de la Vienne n° 2008/009 du 12 mars 2008 portant habilitation totale de l'EHPAD du Centre Hospitalier de Loudun à accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement ;

VU la convention n°2016-0004-DGAS du 13 mai 2016 signée entre le Président du Conseil Départemental de la Vienne et le CHU de Poitiers relative à l'habilitation partielle des EHPAD et des USLD du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers à accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement ;

VU l'avis du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers, en date du 2 octobre 2020 approuvant la fusion entre le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers et le Groupe Hospitalier Nord Vienne à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU l'avis du Conseil de Surveillance du Groupe Hospitalier Nord Vienne, en date du 2 octobre 2020 approuvant la fusion entre le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers et le Groupe Hospitalier Nord Vienne à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU la demande, déposée le 2 décembre 2020 par le CHU de Poitiers, représenté par sa directrice et sollicitant la cession d'autorisation des EHPAD du GHNV à Châtelleraut et Loudun et des EHPAD du CHU à Lusignan et Montmorillon au profit du Centre Hospitalier Régional de Poitiers, sis Poitiers;

CONSIDERANT que cette cession d'autorisation s'effectue sans surcoût budgétaire et dans la continuité du fonctionnement actuel des services ;

CONSIDERANT qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les objectifs du schéma régional d'organisation médico-sociale et du Schéma départemental des solidarités 2020-2024 ;

CONSIDERANT qu'il répond aux besoins repérés par le schéma régional d'organisation médico-sociale et le schéma départemental des solidarités 2020-2024 sur le secteur identifié du département de la Vienne ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} :

L'autorisation accordée le 10 avril 2018 aux EHPAD du CHU de Poitiers, rattachés aux sites de Lusignan et de Montmorillon, est cédée au Centre Hospitalier Régional, sis Poitiers, à compter du 1^{er} janvier 2021.

L'autorisation accordée le 11 janvier 2018 à l'EHPAD « Le Village », situé 1 rue du Docteur Luc Montagnier sis Châtellerault est cédée au Centre Hospitalier Régional, sis Poitiers, à compter du 1^{er} janvier 2021.

L'autorisation accordée le 12 janvier 2018 à l'EHPAD du « Groupe Hospitalier Nord Vienne », situé 3 rue des Visitandines sis Loudun est cédée au Centre Hospitalier Régional, sis Poitiers, à compter du 1^{er} janvier 2021.

La capacité totale autorisée de chaque EHPAD est inchangée.

ARTICLE 2 :

Les conditions de l'habilitation totale à l'aide sociale à l'hébergement fixées par arrêtés et convention susvisés ne sont pas modifiées.

ARTICLE 3 : Cette cession ne modifie pas la durée d'autorisation des EHPAD fixée à 15 ans à compter du 3 janvier 2017.

Le renouvellement de l'autorisation des EHPAD reste subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 du Code de l'action sociale et des familles effectuée au moins deux ans avant l'expiration du délai de 15 ans précité.

Les résultats de l'évaluation effectuée par un organisme extérieur doivent être transmis à l'autorité ayant délivré la présente autorisation dans les conditions fixées à l'article D.312-205 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 4 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement des EHPAD rattachés aux sites de Lusignan, Montmorillon, Châtellerault et Loudun gérés par le Centre Hospitalier Régional de Poitiers par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 5 :

Ces établissements sont répertoriés dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : Centre Hospitalier Régional de Poitiers
N° FINESS : 86 000 1420 8
N° SIREN : 200 055 358
Adresse : 2 RUE DE LA MILETRIE CS 90577 86021 POITIERS CEDEX
Code statut juridique : 15 Etablissement Public Régional d'Hospitalisation

Entité établissement : EHPAD rattaché au CHR de Poitiers sur le site de Lusignan
N° FINESS : 860785617
Code catégorie : 500 Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes
Adresse : 76 Rue du Chypre, 86600 Lusignan
Capacité : 164 lits

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
657	Accueil temporaire PA	11	Hébergement complet Inter.	436	Alzheimer, maladies apparentées	3
924	Accueil Personnes Agées	11	Hébergement complet Inter.	711	Personnes Agées Dépendantes	149
924	Accueil Personnes Agées	11	Hébergement complet Inter	436	Alzheimer, maladies apparentées	12

Mode de tarification : 40 ARS/PCD, Tarif Global, habilité aide sociale, avec PUI

Entité établissement : EHPAD rattaché au CHR de Poitiers sur le site de Montmorillon
N° FINESS : 860781996
Code catégorie : 500 Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes
Adresse : 2 Rue Henri Dunant BP 65 – 86500 Montmorillon
Capacité : 133 lits et places dont 14 P.A.S.A

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
924	Accueil Personnes Agées	11	Hébergement complet Internat	711	Personnes Agées Dépendantes	113
924	Accueil Personnes Agées	11	Hébergement complet Internat	436	Alzheimer, maladies apparentées	20
961	Pôle d'activité et de soins adaptés	21	Accueil de jour	436	Alzheimer, maladies apparentées	-

Mode de tarification : 40 ARS/PCD, Tarif Global, habilité aide sociale, avec PUI.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine et au recueil des actes administratifs du département de la Vienne.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, il pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS et du président du conseil départemental,
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre des solidarités et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

Fait à Bordeaux, le **01 MARS 2021**

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine


Benoît ELLEBOODE

Le Président du Conseil Départemental
de la Vienne


Alain PICHON

Entité établissement : EHPAD rattaché au CHR de Poitiers sur le site de Châtelleraut
N° FINESS : 860790641
Code catégorie : 500 Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
Adresse : 1 Rue du Docteur Montagnier – CS 60669 – 86106 Châtelleraut
Capacité : 245 lits et places dont 28 places de PASA

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
657	Accueil Temporaire Personnes Agées	11	Hébergement Complet Internat	711	Personnes Agées dépendantes	1
924	Accueil Personnes Agées	11	Hébergement Complet Internat	711	Personnes Agées dépendantes	216
924	Accueil Personnes Agées	11	Hébergement Complet Internat	436	Alzheimer, maladie apparentées	28
961	Pôle d'activité et de soins adaptés	21	Accueil de jour	436	Alzheimer, maladies apparentées	-

Mode de tarification : 40 – ARS/CD, tarif global, habilité à l'aide sociale, avec PUI

Entité établissement : EHPAD rattaché au CHR de Poitiers sur le site de Loudun
N° FINESS : 860785591
Code catégorie : 500 Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
Adresse : 3 Rue des Visitandines 86200 Loudun
Capacité : 66 lits et places dont 1 PASA de 14 places

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
657	Accueil Temporaire Personnes Agées	11	Hébergement Complet Internat	711	Personnes Agées dépendantes	2
924	Accueil Personnes Agées	11	Hébergement Complet Internat	711	Personnes Agées dépendantes	40
924	Accueil Personnes Agées	11	Hébergement Complet Internat	436	Alzheimer, maladie apparentées	24
961	Pôle d'activité et de soins adaptés	21	Accueil de jour	436	Alzheimer, maladies apparentées	-

Mode de tarification : 40 – ARS/CD, tarif global, habilité à l'aide sociale, avec PUI

Direction départementale des territoires

86-2021-02-23-006

Arrêté préfectoral Portant des prescriptions spécifiques sur la gestion des eaux pluviales au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement concernant le projet de création du lotissement "La Piloterie" sur la commune de Saint-Pierre-de-Maillé



Arrêté n°2021/DDT/SEB/91 en date du 23/02/2021

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
PORTANT
DES PRESCRIPTIONS SPÉCIFIQUES SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES
AU TITRE DES ARTICLES L.214-1 À L.214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
CONCERNANT
LE PROJET DE CRÉATION DU LOTISSEMENT « LA PILOTÉRIE » SUR LA COMMUNE DE
SAINT-PIERRE-DE-MAILLÉ**

La Préfète de la Vienne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole

- Vu** la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 ;
- Vu** le Code de l'Environnement ;
- Vu** l'arrêté inter-préfectoral du 18 novembre 2015 approuvant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2016-2021 ;
- Vu** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 15 janvier 2020 du président de la République nommant Madame Chantal CASTELNOT, Préfète de la Vienne ;
- Vu** l'arrêté n°2020-SG-DCPPAT-018 du 03 février 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Éric SIGALAS, Directeur départemental des territoires de la Vienne (DDT86) ;
- Vu** le dépôt du dossier de déclaration en date du 18 décembre 2020, présenté par la commune de Saint-Pierre-de-Maillé au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement enregistré sous le numéro 86-2020-00128 et relatif au rejet d'eaux pluviales du lotissement " La Piloterie " sur la commune de Saint-Pierre-de-Maillé ;
- Vu** l'ensemble des pièces du dossier de la demande susvisée et des compléments reçus ;
- Vu** le courrier en date du 15 janvier 2021 adressé au pétitionnaire pour observation sur les prescriptions spécifiques ;

Considérant les dispositions prises par le pétitionnaire pour la gestion des eaux pluviales ;

Considérant que les débits des rejets pluviaux calculés jusqu'au niveau centennal seront abaissés à l'état final par rapport à l'état initial ;

Considérant la nécessité de prendre en compte une pluie d'occurrence vicennale au vu du caractère urbanisé de la zone d'implantation du projet ;

Considérant que le pétitionnaire démontre que des tests de percolation permettent l'infiltration des eaux pluviales et qu'il projette un ouvrage de rétention / infiltration permettant la gestion entière d'un débit de crue vicennal ;

Considérant que malgré l'imperméabilisation partielle sur l'emprise du projet, le débit de crue centennal sera moindre qu'à l'état initial ;

Sur proposition du directeur départemental de la Vienne,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Gestion des eaux pluviales d'une occurrence vicennale

Le pétitionnaire réalisera dès le début des travaux un bassin de rétention / infiltration qui permettra la gestion des eaux pluviales des lots n°1 à 11 d'une occurrence vicennale. Son temps de vidange par infiltration sera inférieur à 48h. En dehors de l'infiltration, le bassin n'aura pas d'autre rejet que la surverse qui s'effectuera vers le réseau d'assainissement lors d'une pluie d'occurrence supérieure à la vicennale. Il n'y aura donc pas d'autre tuyau d'évacuation que cette surverse située au-dessus de la ligne de remplissage du bassin pour la gestion d'une pluie vicennale. Les eaux pluviales du lot n°12 seront gérées par un puisard dont le débit de fuite fixé à 0,2 L/s sera orienté vers le réseau d'assainissement de l'avenue de l'Europe.

ARTICLE 2 - Gestion des eaux pluviales d'une occurrence centennale

En cas de pluie d'occurrence centennale, la surverse du bassin de rétention / infiltration s'effectuera dans le réseau unitaire de l'avenue du Général De Gaulle selon un débit maîtrisé à 4 L/s. Ce débit sera régulé par un dispositif de type vortex.

ARTICLE 3 - Entretien et contrôle

Les ouvrages seront régulièrement entretenus de manière à garantir leurs propriétés initiales. Le gestionnaire assurera la tenue d'un cahier de suivi et d'exploitation.

ARTICLE 4 - Déclaration des incidents ou accidents

Le pétitionnaire est tenu de déclarer, dès qu'il en a connaissance, à la préfète les accidents ou incidents intéressant le système de gestion des eaux pluviales du lotissement « La Piloterie », qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire la préfète, le maître d'ouvrage devra prendre ou faire prendre les dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

ARTICLE 5 - Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 6 - Autres réglementations

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas le pétitionnaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations, en particulier l'autorisation de défrichement s'il y a lieu.

ARTICLE 7 - Publication et information des tiers

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, ainsi que sur son site internet pendant une durée d'un an au moins.

Il est affiché pendant au moins un mois en mairie de Saint-Pierre-de-Maillé. L'accomplissement de cette formalité est certifié par procès-verbal dressé par les soins du maire et adressé au service chargé de la police de l'eau.

ARTICLE 8 - Voies et délais de recours

La présente autorisation est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent à compter de sa publication au recueil des actes administratifs dans un délai de deux mois par le pétitionnaire et dans un délai de 4 mois par les tiers dans les conditions des articles L514-6 et R514-3-1 du code de l'environnement.

Dans le même délai de deux mois, le pétitionnaire peut présenter un recours gracieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R421-2 du code de justice administrative.

ARTICLE 9 - Durée et exécution de l'arrêté

Le présent arrêté est applicable pour une durée de 25 ans et devra faire l'objet d'une nouvelle demande à l'issue de cette période.

Le secrétaire général de la préfecture de la Vienne, le directeur départemental des territoires, le maire de la commune de Saint-Pierre-de-Maillé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire.

Fait à Poitiers,

Pour la Préfète de la Vienne et par délégation


La Responsable de l'unité
Eau qualité
Adjointe à la Responsable du Service Eau et Biodiversité

Aurélie RENOUST

Direction départementale des territoires

86-2021-03-03-001

portant renouvellement d'agrément pour l'exploitation
d'un établissement d'enseignement à titre onéreux de la
conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière
dénommé : AUTO ECOLE EC 86 sise à Mirebeau.



Arrêté n°2021-DDT-SPRAT-ER-098 en date du 3 mars 2021

portant renouvellement d'agrément pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé : AUTO ECOLE EC 86 sise à Mirebeau.

La préfète de la Vienne,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole

Vu le code de la route notamment ses articles R.212-1 et R-213-2 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté n°2016-DDT-SPRAT-ER-785 en date du 18 mai 2016 portant renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement onéreux de la conduite des véhicules terrestres à moteur dénommé : AUTO ECOLE EC 86, 17 place de la République à MIREBEAU ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-SG-DCPPAT-018 en date du 3 février 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Eric SIGALAS, Directeur départemental des territoires de la Vienne ;

Vu la décision n° 2021-DDT-5 en date du 1^{er} février 2021 donnant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne ;

Vu la décision n° 2021-DDT-4 en date du 1^{er} février 2021 donnant subdélégation de signature :
- pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses,
- et pour l'exercice des attributions de la personne responsable et du pouvoir Adjudicateur ;

Vu la demande présentée par M. Bruno HAJDAS sollicitant le renouvellement de son agrément pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière sis à MIREBEAU, 17 place de la République ;

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires ;

DRFIP

86-2021-02-12-003

Avenant à la convention de délégation de gestion relative à
l'expérimentation d'un centre de gestion financière - DRAC
Nouvelle Aquitaine- DDFIP de la Vienne

**Avenant à la convention de délégation de gestion
relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière
(DDFiP de la Vienne).**

Entre la **direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine** représentée par M. Marc DANIEL, désigné sous le terme de « délégrant », d'une part,

Et

La direction départementale des finances publiques de la Vienne, représentée par M. Matthieu DESMARETS, directeur expertise et opérations de l'Etat, désigné sous le terme de « déléataire », d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de la convention de délégation de gestion relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière (DDFiP de la Vienne) signée le 20 décembre 2019 est complété comme suit, conformément à l'article 6 de ladite convention :

En application du décret du 14 octobre 2004 susvisé et dans le cadre de sa délégation d'ordonnement secondaire, le délégrant confie au déléataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, l'exécution d'opérations d'ordonnement des dépenses relevant des programmes suivants :

N° de programme	Libellé
224	Soutien aux politiques du ministère de la culture
361	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture
363	Compétitivité

Article 2 :

Les articles 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de la convention initiale demeurent inchangés.

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Bordeaux

Le 12 FEV. 2021



<p>Le délégrant</p> <p>Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Le directeur régional adjoint</p>  <p>Marc DANIEL</p>	<p>Le déléataire</p> <p>Direction départementale des finances publiques de la Vienne</p> <p>Le directeur expertise et opérations de l'État</p>  <p>Matthieu DESMARETS</p>
<p>Visa de la préfète de région</p>  <p>Fabienne BUCCIO</p>	<p>Visa de la préfète de la Vienne</p>  <p>Chantal CASTELNOT</p>

DRFIP

86-2021-02-19-005

Avenant N°1 à la convention de délégation de gestion du
19/11/2019 (publication RAA-86-2019-136 du
16/12/2019) relative à l'expérimentation d'un centre de
gestion financière de la DDFIP de la Vienne

Avenant n° 1
à la convention de délégation de gestion du 19/11/2019 (publication RAA--86-2019-136 du 16/12/2019) relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière de la DDFIP de la Vienne

Entre la **direction départementale des finances publiques des LANDES**, représentée par Madame Anne-Claire CHASSELOUP, responsable du Pôle Pilotage et Ressources, désignée sous le terme de "délégrant", d'une part,

et

La **direction départementale des finances publiques de la Vienne**, représentée par Matthieu DESMARETS, directeur expertise et opérations de l'Etat, désignée sous le terme de "déléataire", d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er

En application de son article 6, la convention de délégation du 19/11/2019 relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière (DDFIP de la Vienne) est modifiée comme suit :

La liste des programmes mentionnés à l'article 1^{er} est complétée par le programme suivant :





N° de programme	Libellé
362	Ecologie

Article 2

Le présent avenant prend effet le jour de sa signature par l'ensemble des parties et sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à MONT DE MARSAN,

Le 19/02/2021

Le délégant Direction départementale des finances publiques des LANDES La Responsable du Pôle Pilotage et Ressources  Anne-Claire CHASSELOUP	Le délégataire Direction départementale des finances publiques de la Vienne Le directeur expertise et opérations de l'Etat  Matthieu DESMARETS
Visa de la préfète des LANDES  Cécile BIGOT-DEKEYZER	Visa de la préfète de la Vienne  Chantal CASTELNOT

DRFIP

86-2021-01-22-003

Avenant N°1 à la convention de délégation de gestion du
22/02/2021 relative à l'expérimentation d'un centre de
gestion financière de la DDFIP de la Vienne - DCF du Sud
Ouest et DDFIP 86

Avenant n° 1
à la convention de délégation de gestion du 22 02 2021 relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière de la DDFiP de la Vienne

Entre la **direction de contrôle fiscal du Sud-Ouest**, représenté par M. Laurent GUILLON AGFiP, désigné sous le terme de "délégant", d'une part,

et

La **direction départementale des finances publiques de la Vienne**, représentée par Matthieu DESMARETS, directeur expertise et opérations de l'Etat, désignée sous le terme de "délégataire", d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er

En application de son article 6, la convention de délégation du 22 02 2021 relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière (DDFiP de la Vienne) est modifiée comme suit :

La liste des programmes mentionnés à l'article 1^{er} est complétée par le programme suivant :


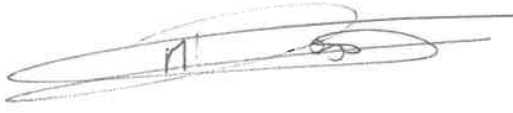

N° de programme	Libellé
362	Ecologie

Article 2

Le présent avenant prend effet le jour de sa signature par l'ensemble des parties et sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Bordeaux,

Le 22 01 2021

Le délégant Direction de contrôle fiscal du Sud-Ouest Le directeur de la Dircofi Sud-Ouest  Laurent GUILLON	Le délégataire Direction départementale des finances publiques de la Vienne Le directeur expertise et opérations de l'Etat  Matthieu DESMARETS
Visa de la préfète de la Gironde Fabienne BUCCIO	Visa de la préfète de la Vienne  Chantal CASTELNOT

DRFIP

86-2021-02-26-004

Convention de délégation de gestion relative à
l'expérimentation d'un centre de gestion financière (DDFIP
de la Vienne)

**Convention de délégation de gestion
relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière
(DDFiP de la Vienne)**

La présente délégation est conclue en application :

- du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;
- du décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations (article 37) ;
- de l'arrêté du 22 novembre 2019 portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du directeur départemental des finances publiques de la Vienne.

Entre le secrétariat général commun départemental (SGCD) de la Haute-Vienne , représenté par Chantal Soubrier, désignée sous le terme de "délégrant", d'une part,

Et

La direction départementale des finances publiques de la Vienne, représentée par M. Matthieu DESMARETS, directeur expertise et opérations de l'Etat, désigné sous le terme de "délégataire", d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet de la délégation

En application du décret du 14 octobre 2004 susvisé et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire, le délégrant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, l'exécution d'opérations d'ordonnancement des dépenses qu'il prescrit pour le compte de l'UD-Directe relevant des programmes suivants :

N° de programme	Libellé
354	Administration territoriale de l'Etat
155	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Le délégrant assure le pilotage des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) et n'est pas déchargé de sa responsabilité sur les actes dont il a confié la réalisation au délégataire.

Article 2 : Prestations accomplies par le délégataire

Le délégataire est chargé de l'exécution des décisions du délégant, s'agissant des actes énumérés ci-après.

1. Le délégataire assure, pour le compte et sur demande formalisée du délégant, le traitement des actes suivants :

- a) Il saisit et valide les engagements juridiques ;
- b) Il notifie aux fournisseurs les bons de commande validés dans Chorus ;
- c) Il saisit la date de notification des actes ;
- d) Il réalise, lorsqu'il y a lieu, la saisine du contrôleur budgétaire et/ou de l'ordonnateur secondaire de droit selon les seuils prévus ;
- e) Le cas échéant, il enregistre la certification du service fait sur demande formalisée du service prescripteur ;
- f) Il instruit, saisit et valide les demandes de paiement ;
- g) Il réalise, en liaison avec le service prescripteur, les travaux de fin de gestion et saisit notamment dans Chorus les opérations d'inventaire validées au sein des services par le responsable d'inventaire ;
- h) Il tient la comptabilité auxiliaire des immobilisations ;
- i) Il participe au dispositif de contrôle interne budgétaire et comptable du service prescripteur ;
- j) Il réalise l'archivage des pièces qui lui incombent.

2. Le délégant reste chargé des décisions de dépenses, de la constatation et de la certification du service fait, du pilotage de ses crédits et de l'archivage des pièces qui lui incombent.

Article 3 : Obligations du délégataire

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et acceptées par lui.

Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité des informations budgétaires et comptables enregistrées dans Chorus et à rendre compte de son activité.

Article 4 : Obligations du délégant

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission.

Article 5 : Exécution de la délégation

Le chef du service délégataire est autorisé à subdéléguer à ses subordonnés l'exécution des actes mentionnés au 1 de l'article 2.

Article 6 : Modification du document

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant dont un exemplaire est transmis au contrôleur budgétaire.

Article 7 : Durée, reconduction et résiliation du document





Le présent document prend effet lors de la signature par l'ensemble des parties concernées. Il est établi pour l'année 2021 et reconduit tacitement jusqu'au 31 décembre 2022 au plus tard.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion, sur l'initiative d'une des parties signataires, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. La dénonciation de la délégation de gestion doit prendre la forme d'une notification écrite. L'ordonnateur secondaire de droit et le contrôleur budgétaire doivent en être informés.

La convention de délégation de gestion est transmise au contrôleur budgétaire, accompagnée de la délégation d'ordonnancement secondaire du délégant et du délégataire.

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Poitiers
Le 26/02/2021

<p>Le délégant</p> <p>Directrice du secrétariat général commun départemental</p> 	<p>Le délégataire</p> <p>Direction départementale des finances publiques de la Vienne</p> <p>Le directeur expertise et opérations de l'Etat</p> 
<p>Chantal Soubrier</p> <p>Visa du préfet</p> 	<p>Matthieu DESMARETS</p> <p>Visa de la préfète de la Vienne</p> 
<p>Seymour Morsy</p>	<p>Chantal CASTELNOT</p>

DRFIP

86-2021-03-02-002

Décision portant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire

Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

En date du 02 mars 2021

Monsieur Bruno MONTMUREAU Administrateur des Finances Publiques, directeur du pôle Stratégie, Moyens et Maîtrise d'Activité à la Direction départementale des finances publiques de la Vienne ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions d'Etat pour les projets d'investissement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté de la Préfète de la Vienne, n°2021-SG-DCPPAT-009 du 26 février 2021 donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M Bruno MONTMUREAU, Administrateur des Finances Publiques,

Vu l'article 5 de l'arrêté précité autorisant M Bruno MONTMUREAU, Administrateur des Finances Publiques, à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

DECIDE

Article 1 : Subdélégation est donnée à **Mme Régine PARCHEMIN**, Administratrice des Finances Publiques adjointe, **Mme Dominique BRUNAUD**, Administratrice des Finances Publiques adjointe, **Mme Annie CAILLET**, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, **Mme Eve-Aline DABADIE**, Inspectrice des Finances Publiques à l'effet de signer, au nom du Préfet de la Vienne, tous actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières visées par l'arrêté n°2021-SG-DCPPAT-030 du .

Article 2 : Dans le même cadre, subdélégation de signature est également donnée à :

- **Mme Sylvie AUCHE**, Contrôleuse principale des Finances Publiques au service budget-logistique
- **M Denis HAMELIN**, Contrôleur principal des Finances Publiques au service budget-logistique
- **Mme Marie-Isabelle RODRIGUEZ**, Contrôleuse des Finances Publiques au service budget-logistique
- **Mme Magali HAPDEY**, Agente des Finances Publiques au service budget-logistique

Article 5 : La présente décision, qui annule et remplace celle établie le 12 octobre 2020 et publiée au RAA n° 128 du 13 octobre 2020, sera publiée au Registre des Actes Administratifs de la Préfecture de la Vienne.

L'Administrateur des Finances Publiques,

Bruno MONTMUREAU

Préfecture de la Vienne

86-2021-02-19-004

portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine
funéraire pour la SARL FUNÉ RM enseigne "Pompes

Funèbres de France "

44 avenue Georges Clémenceau 86100

CHATELLERAULT

**Arrêté N° 2021 DCL-BER- 105 en date du 19 février 2021
portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire
pour la SARL FUNÉ RM
enseigne "Pompes Funèbres de France "
44 avenue Georges Clémenceau
86100 CHATELLERAULT**

**La préfète de la Vienne,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole**

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;
- VU** le décret n° 2011-121 du 28 janvier 2011 relatif aux opérations funéraires ;
- VU** le décret n° 2013-1194 du 19 décembre 2013 relatif à la formation professionnelle dans le secteur funéraire ;
- VU** le décret n° 2020-648 du 27 mai 2020 modifiant le contenu et les modalités de délivrance des diplômes dans le secteur des services funéraires ;
- VU** le décret n° 2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 6 avril 2016 portant nomination de M. Emile SOUMBO, en qualité de Sous-préfet hors classe, Secrétaire Général de la préfecture de la Vienne ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Chantal CASTELNOT, en qualité de Préfète de la Vienne ;
- VU** l'arrêté n° 2020-SG-DCPPAT-072 du 27 novembre 2020 portant délégation de signature à M. Emile SOUMBO, Secrétaire Général de la préfecture de la Vienne ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2020 DCL-BER-075 en date du 19 février 2020 portant création d'une habilitation dans le domaine funéraire pour la SARL FUNÉ RM – enseigne "Pompes Funèbres de France" sis 44 avenue Georges Clémenceau à Châtellerault (86100) ;
- VU** la demande formulée le 9 février 2021 par Madame Maude ARNOULT épouse WEISS, en qualité de gérante de la société SARL FUNÉ RM enseigne "Pompes Funèbres de France", afin d'obtenir le renouvellement de son habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement qu'elle exploite au 44, avenue Georges Clémenceau à Châtellerault (86100) ;
- VU** les pièces complémentaires transmises le 18 février 2021 ;
- SUR** proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE :

Article 1er : Le siège social de la société SARL FUNÉ RM et l'établissement dénommé "Pompes Funèbres de France" situés au 44 Avenue Georges Clémenceau à Châtellerault (86100), représentés par Madame Maude ARNOULT épouse WEISS, gérante, sont habilités à exercer sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- le transport de corps avant et après mise en bière,
- l'organisation des obsèques,
- les soins de conservation :
 - HYGECO POST MORTEM ASSISTANCE
(habilitation 20.95.0068 valable jusqu'au 28 mai 2026),
- la fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- la fourniture de corbillards et de voitures de deuil,
- la fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est 2021-86-277.

Article 3 : La présente habilitation est valable jusqu'au 19 février 2026.

Article 4 : Deux mois avant cette échéance, le titulaire de l'habilitation doit solliciter son renouvellement, et joindre les pièces requises à sa demande.

Article 5 : Le non-respect des conditions ou le non-respect du Règlement National des Pompes Funèbres pour lesquelles l'habilitation est accordée entraîne l'application des sanctions prévues aux articles L2223-25 et L.2223-35 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 6 : Cette décision peut faire l'objet des recours suivants :

1) un recours administratif dans le délai de **deux mois** suivant la notification de la décision, en déposant :

- soit un recours gracieux auprès de :
Madame la Préfète de la Vienne
7 place Aristide Briand - CS 30589 - 86021 Poitiers ;

- soit un recours hiérarchique auprès de :
Monsieur le Ministre de l'Intérieur
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
Bureau des polices administratives –
Place Beauveau -75800 Paris

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours gracieux ou hiérarchique, celui-ci est considéré comme implicitement rejeté.

2) un recours juridictionnel peut être formé devant le juge administratif. Ce recours contentieux doit être déposé

- auprès du Président du tribunal administratif de Poitiers,
15 rue de Blossac, 86020 Poitiers cedex.

Le recours juridictionnel doit être déposé au plus tard dans les **deux mois** qui suivent la date de notification de la décision contestée ou la date de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Le tribunal administratif peut être saisi via l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles sur le site suivant : www.telerecours.fr.

Les voies de recours précitées n'ont pas un caractère suspensif.

Article 7 : Le secrétaire général de la Préfecture de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne dont une copie sera adressée :

- à la requérante

et une copie pour information

- à Monsieur le sous-Préfet de l'arrondissement de Châtelleraut et

- à Monsieur le maire de la commune de Châtelleraut.

Poitiers, le 19 février 2021

La Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général



Emile SOUMBO

PRÉFECTURE DE LA VIENNE

86-2021-03-01-007

arrêté 2021-01 portant habilitation d'un agent de la
préfecture

Arrêté n° 2021 – 01 du 1^{er} mars 2021

portant habilitation d'un agent de la préfecture aux fins de transmettre aux services de l'État et aux organismes de protection sociale les renseignements et documents utiles à l'accomplissement de leur mission de lutte contre la fraude aux prestations sociales dans le cadre des comités opérationnels départementaux anti-fraude



La préfète de la Vienne,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.114-16-1 à L.114-16-3;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;

Vu le décret n°2020-872 du 15 juillet 2020 relatif à la coordination interministérielle en matière de lutte contre la fraude et à la création d'une mission interministérielle de coordination anti-fraude ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 octobre 2020 fixant la composition dans chaque département des comités opérationnels départementaux anti-fraude;

Vu le décret du 15 janvier 2020 nommant Madame Chantal CASTELNOT, préfète de la Vienne ;

Vu l'arrêté n°2020-SG-DCPPAT-072 en date du 27 novembre 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Émile SOUMBO, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Vienne ;

Vu la fiche de poste de Monsieur Emmanuel CRESPIN, attaché de préfecture.

Considérant que pour permettre l'accomplissement de ses missions de lutte contre la fraude, l'agent sus-mentionné doit être habilité pour transmettre aux agents de l'État ou aux organismes de protection sociale tous renseignements et tous documents utiles à l'accomplissement par ceux-ci de leurs missions de recherche et de constatation des fraudes en matière de prestations sociales.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Vienne

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Emmanuel CRESPIN, référent fraude départemental est habilité en application de l'article L114-16-1 alinéa 2^e du code de la sécurité sociale, à transmettre aux agents de l'État ou aux organismes de protection sociale mentionnés à l'article L114-16-3 dudit code, tous renseignements et tous documents utiles à l'accomplissement par ceux-ci de leurs missions de recherche et de constatation des fraudes en matière de prestations sociales.

ARTICLE 2 : L'habilitation individuelle cesse en cas de changement d'affectation.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

Fait à Poitiers, le 01/03/2021.

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général,



Émile SOUMBO

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Délais et voies de recours (application des articles L. 411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R. 421-1 et suivants du code de justice administrative).

- Si vous entendez contester la présente décision administrative, vous avez la possibilité de former un recours administratif dans le délai de deux mois :
- Soit un **recours gracieux** auprès du Préfet de la Vienne – Place Aristide Briand – 86 000 POITIERS. Votre recours doit être écrit et exposer les arguments et faits nouveaux. Vous êtes prié de bien vouloir joindre à votre recours une copie de la décision contestée.
- Soit un **recours hiérarchique** auprès du ministre de l'intérieur, Direction générale des étrangers en France, Direction de l'immigration – Place Beauvau, 75 800 Paris Cedex 08. Votre recours doit être écrit et exposer les arguments et faits nouveaux. Vous êtes prié de bien vouloir joindre à votre recours une copie de la décision contestée.
- Soit un **recours contentieux**, en saisissant tribunal administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac – BP 541 – 86 020 POITIERS CEDEX – le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

PREFECTURE de la VIENNE

86-2021-03-02-004

arrêté interdépartemental n°21E2 portant délimitation du périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Vienne Tourangelle

*arrêté interdépartemental n°21E2 portant délimitation du périmètre du schéma d'aménagement et
de gestion des eaux Vienne Tourangelle*

ARRÊTÉ INTERPREFECTORAL n° 21 E 2
portant délimitation du périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux
viennaise tourangelle

La préfète d'Indre-et-Loire
Chevalier de l'ordre national
du Mérite

La préfète de la Vienne
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du
Mérite,

Le préfet du Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du
Mérite,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 212-3 relatif au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et R. 212-26 et suivants relatifs à la délimitation du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin Loire-Bretagne 2016-2021 ;

Vu le courrier du 17 mars 2020 de l'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne, à la demande d'élus du territoire, qui propose que soit établi un périmètre nécessaire à la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur l'ensemble du bassin versant de la Vienne Tourangelle ;

Vu le dossier accompagnant ce courrier composé d'un état des lieux du bassin versant et d'un argumentaire détaillé sur le choix du périmètre ;

Vu les avis des conseils régionaux, des conseils départementaux et des communes concernées ;

Vu les avis du préfet de la Région Centre-Val-de-Loire, du préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne, et du comité de bassin Loire Bretagne et de l'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne ;

Considérant que sur l'ensemble des avis demandés seule une commune d'Indre-et-Loire, une commune de la Vienne et le conseil départemental de Maine-et-Loire ont émis un avis défavorable ;

Considérant que les avis défavorables émis lors de la consultation ne sont pas de nature, dans leur argumentaire, à remettre en cause le périmètre proposé ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfetures de l'Indre-et-Loire, de la Vienne, et du Maine-et-Loire ;

ARRETEMENT

Article 1er : Délimitation du périmètre

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vienne Tourangelle, correspond à l'ensemble du bassin versant de la rivière Vienne et de ses affluents, de sa confluence avec la Creuse jusqu'à sa confluence avec la Loire.

Les communes incluses pour partie ou en totalité dans le périmètre du SAGE sont indiquées en annexe 1. L'annexe 2 présente la cartographie générale du bassin versant.

Article 2 : Préfet coordonnateur

La Préfète d'Indre-et-Loire est responsable de la procédure d'élaboration ou de révision du SAGE Vienne Tourangelle.

Article 3 : Délai d'élaboration du SAGE Vienne Tourangelle

Le délai d'élaboration du SAGE Vienne Tourangelle, est fixé à 5 ans, à compter de la signature du présent arrêté préfectoral.

Article 4 : Publicité

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures d'Indre-et-Loire, de la Vienne et du Maine-et-loire.

Il sera également publié sur le site internet : <https://www.gesteau.fr>

Indre-et-Loire : <http://www.indre-et-loire.gouv.fr>

rubrique "Politiques publiques > Environnement > Gestion de l'eau > Eau et milieux aquatiques > La planification dans le domaine de l'eau"

Vienne : <http://www.vienne.gouv.fr>

rubrique "Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Eau et milieux aquatiques > SDAGE et SAGE"

Maine-et-Loire : <http://www.maine-et-loire.gouv.fr>

rubrique "Politiques publiques > Environnement, eau, chasse, pêche > Eau et milieux aquatiques > Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE-SAGE) "

Article 5 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif d'Orléans (y compris via l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour où est réalisée la publicité définie à l'article précédent. Le délai court à compter du premier jour de la dernière formalité accomplie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné à l'alinéa précédent.

Article 6 : Exécution

Les secrétaires généraux des préfectures d'Indre-et-Loire, de la Vienne, du Maine-et-Loire et les directeurs départementaux des territoires d'Indre-et-Loire, de la Vienne et du Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 02 MARS 2021



La préfète d'Indre-et-Loire

Fait à Poitiers, le 02 MARS 2021

La Préfète de la Vienne,

Chantal CASTELNOT

La préfète de la Vienne

Fait à Angers, le 02 MARS 2021

Le Préfet

Pierre ORY

Annexe n° 1 : liste des communes du bassin versant

Communes d'Indre-et-Loire				
Nom	N° INSEE		Nom	N° INSEE
ANCHE	37004		LEMERE	37125
ANTOGNY-LE-TILLAC	37005		LERNE	37126
ASSAY	37007		LIGRE	37129
AVOINE	37011		L'ILE-BOUCHARD	37119
AVON-LES-ROCHES	37012		LOUANS	37134
BEAUMONT-EN-VERON	37022		LUZE	37140
BOSSEE	37029		MAILLE	37142
BOURNAN	37032		MARCAY	37144
BRASLOU	37034		MARCE-SUR-ESVES	37145
BRAYE-SOUS-FAYE	37035		MARCILLY-SUR-VIENNE	37147
BRIZAY	37040		MARIGNY-MARMANDE	37148
CANDES-SAINT-MARTIN	37042		NEUIL	37165
CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	37051		NOUATRE	37174
CHAVEIGNES	37065		NOYANT-DE-TOURAIN	37176
CHEILLE	37067		PANZOULT	37178
CHEZELLES	37071		PARCAY-SUR-VIENNE	37180
CHINON	37072		PORTS	37187
CINAIS	37076		POUZAY	37188
COURCOUE	37087		PUSSIGNY	37190
COUZIERS	37088		RAZINES	37191
CRAVANT-LES-COTEAUX	37089		RICHELIEU	37196
CRISSAY-SUR-MANSE	37090		RILLY-SUR-VIENNE	37199
CROUZILLES	37093		RIVARENNES	37200
DRACHE	37098		RIVIERE	37201
FAYE-LA-VINEUSE	37105		SAINT-BENOIT-LA-FORET	37210
JAULNAY	37121		SAINT-BRANCHS	37211
LA CELLE-SAINT-AVANT	37045		SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS	37212
LA ROCHE-CLERMAULT	37202		SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN	37226
LA TOUR-SAINT-GELIN	37260		SAINT-EPAIN	37216

LE LOUROUX	37136
------------	-------

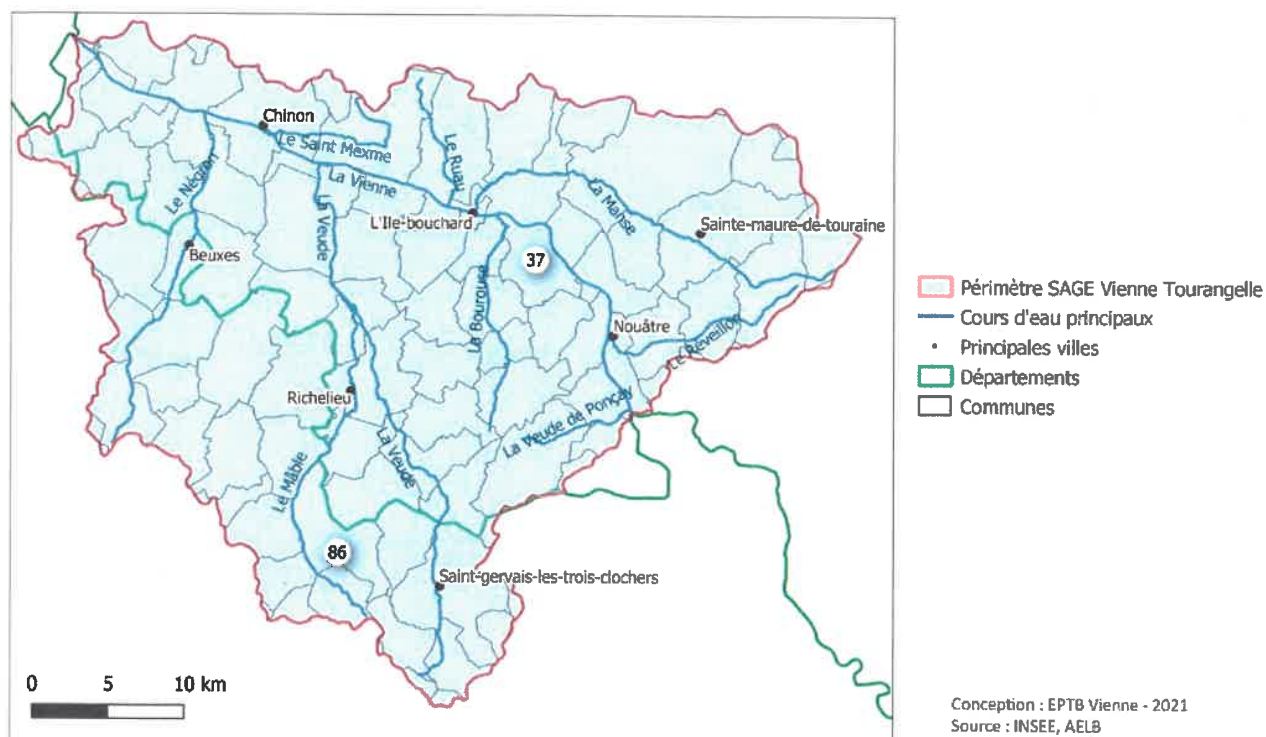
SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE	37220
--------------------------	-------

Communes d'Indre-et-Loire				
Nom	N° INSEE		Nom	N° INSEE
SAVIGNY-EN-VERON	37242		THENEUIL	37256
SAZILLY	37244		THILOUZE	37257
SEPMES	37247		THIZAY	37258
SEUILLY	37248		TROGUES	37262
SORIGNY	37250		VERNEUIL-LE-CHATEAU	37268
TAVANT	37255		VILLEPERDUE	37278

Communes de la Vienne				
Nom	N° INSEE		Nom	N° INSEE
BASSES	86018		POUANT	86197
BERTHEGON	86023		PRINCAY	86201
BEUXES	86026		ROIFFE	86210
BOURNAND	86036		SAINT-CHRISTOPHE	86217
CEAUX-EN-LOUDUN	86044		SAINT-GENEST-D'AMBIERE	86221
CHALAIS	86049		SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS	86224
DERCE	86093		SAIRES	86249
LA ROCHE-RIGALT	86079		SAIX	86250
LEIGNE-SUR-USSEAU	86127		SAMMARCOLLES	86252
LOUDUN	86137		SAVIGNY-SOUS-FAYE	86257
MAULAY	86151		SCORBE-CLAIRVAUX	86258
MESSEME	86156		SERIGNY	86260
MONDION	86162		SOSSAIS	86265
MONTS-SUR-GUESNES	86167		THURE	86272
NUEIL-SOUS-FAYE	86181		USSEAU	86275
ORCHES	86182		VELLECHES	86280
PORT-DE-PILES	86195		VEZIERES	86287

Commune du Maine et Loire	
Nom	N° INSEE
MONTSOUREAU	49219

Annexe 2 : carte générale du bassin versant de la Vienne Tourangelle



PREFECTURE de la VIENNE

86-2021-03-02-006

**Arrêté n° 2021 DCL/BICL-002 en date du 2 mars 2021
portant modification des statuts de la Communauté de
communes des Vallées du Clain**

Arrêté n° 2021 DCL/BICL-002 en date du 2 mars 2021
Portant modification des statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain

**La préfète de la Vienne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-5, L. 5211-5-1, L. 5221-17, L. 5211-20 et L. 5212-18 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), notamment les articles 64 et 66 ;

VU le décret du 6 avril 2016 du président de la République portant nomination de M. Emile SOUMBO, en qualité de sous-préfet hors classe, Secrétaire général de la préfecture de la Vienne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020 SG DCPAT-072 du 27 novembre 2020 donnant délégation de signature à M. Emile SOUMBO sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Vienne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013-D2/B1-002 en date du 23 janvier 2013 portant fusion des Communautés de Communes de Vonne et Clain et de la Région de La Villedieu du Clain, et portant création d'une nouvelle Communauté de Communes ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013-D2/B1-044 en date du 16 septembre 2013 fixant la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la nouvelle Communauté de Communes résultant de la fusion des Communautés de Communes « Vonne et Clain » et « la Région de la Villedieu du Clain » à compter du 1^{er} janvier 2014 et après le renouvellement général des conseils municipaux de 2014 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-D2/B1-025 en date du 22 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Clain ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019-D2/B1-022 en date du 28 octobre 2019 fixant la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté de communes des Vallées du Clain à la suite du renouvellement général des conseils municipaux de 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019-D2/B1-030 en date du 2 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Clain ;

VU la délibération n°2020/035 du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Clain en date du 10 mars 2020 décidant de modifier ses statuts ;

VU les délibérations des conseils municipaux suivants membres de la Communauté de Communes des Vallées du Clain, favorables à la modification de ses statuts :

ASLONNES

15 juin 2020

FLEURE

04 juin 2020

GIZAY	16 mai 2020
ITEUIL	18 juin 2020
NIEUIL L'ESPOIR	12 juin 2020
NOUAILLE MAUPERTUIS	29 juin 2020
SMARVES	02 juin 2020
VERNON	28 mai 2020

VU l'avis défavorable de la commune d'Iteuil en date du 18 juin 2020 concernant le nombre de sièges au conseil communautaire ;

VU l'absence d'avis des communes de Château-Larcher, Dienne, La Villedieu du Clain, Marçay, Marigny-Chémereau, Marnay, Les Roches Prémairie-Andillé et Vivonne dans le délai prévu par l'article L.5211-17 du CGCT, qui fait que leur avis est réputé favorable ;

VU la délibération n°2020/158 du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Clain en date du 24 novembre 2020 décidant de modifier ses statuts ;

VU les délibérations des conseils municipaux suivants membres de la Communauté de Communes des Vallées du Clain, favorables à la modification de ses statuts :

ASLONNES	14 décembre 2020
CHATEAU LARCHER	16 décembre 2020
DIENNE	14 décembre 2020
FLEURE	16 décembre 2020
GIZAY	07 janvier 2021
ITEUIL	20 janvier 2021
LA VILLEDIEU DU CLAIN	21 décembre 2020
LES ROCHES PREMARIE-ANDILLE	09 décembre 2020
MARCAY	16 décembre 2020
MARIGNY CHEMEREAU	15 janvier 2021
MARNAY	14 janvier 2021
NIEUIL L'ESPOIR	17 décembre 2020
NOUAILLE MAUPERTUIS	16 décembre 2020
SMARVES	02 décembre 2020
VERNON	07 janvier 2021
VIVONNE	10 décembre 2020

CONSIDERANT que le conseil communautaire de la communauté de communes des Vallées du Clain a souhaité modifier ses statuts et actualiser ses compétences obligatoires et supplémentaires.

CONSIDERANT que les conditions de majorité requises par les articles L. 5211-5, L. 5211-17 et L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales pour permettre la modification des statuts sont réunies ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture de la Vienne ;

ARRETE

Article 1 : L'article 4 : « Composition du conseil communautaire et répartition des délégués » est modifié comme suit :

(...)

En application de l'arrêté préfectoral n° 2019-D2/B1-022 en date du 28 octobre 2019 fixant la répartition des sièges au sein du conseil communautaire, la communauté de communes est administrée par un conseil communautaire comprenant 41 membres :

Communes	Population municipale (Au 1^{er} janvier 2019)	Nombre de sièges
VIVONNE	4318	6
ITEUIL	2930	4
SMARVES	2775	4
NOUILLE MAUPERTUIS	2742	4
NIEUIL L'ESPOIR	2642	4
LES ROCHES PREMARIE ANDILLE	2015	3
LA VILLEDIEU DU CLAIN	1591	2
MARCAY	1160	2
ASLONNES	1104	2
FLEURE	1059	2
CHATEAU LARCHER	1010	2
VERNON	696	2
MARNAY	695	1
MARIGNY CHEMEREAU	604	1
DIENNE	554	1
GIZAY	389	1
TOTAL	26284	41

Article 2 : L'article 2 : « Objet et compétences des statuts de la communauté de communes des Vallées du Clain » est modifié comme suit :

(...)

I- Groupe de compétences obligatoires

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ;

3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ;

4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
En application de la loi du 5 juillet 2000, les communes de plus de 5 000 habitants figurent obligatoirement au schéma départemental

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

6° Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales.

7° Eau

(...)

Article 3 : L'article 2 : « Objet et compétences des statuts de la communauté de communes des Vallées du Clain » est modifié comme suit :

II- Groupe de compétences supplémentaires

(...)

4°)Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs « d'intérêt communautaire » et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire « d'intérêt communautaire »

- Sont reconnus d'intérêt communautaire les équipements sportifs et culturels suivants :

- ✓ La salle à vocation gymnique de Fleuré ;
- ✓ La salle de tennis et multisports des Roches-Prémairie-Andillé ;
- ✓ La base aquatique de Nieuil-L'Espoir ;
- ✓ La piste d'athlétisme et les équipements annexes d'athlétisme du stade Marcel Bernard de Smarves ;
- ✓ **Le Stade de tir à l'arc semi-ouvert de Smarves;**
- ✓ La salle de spectacles « La Passerelle » de Nouaillé-Maupertuis.
- ✓ Le théâtre de verdure de Château-Larcher

- Des conventions de services partagés pourront être passées avec les communes membres dans le cadre du schéma de mutualisation des services, approuvé par délibération n°2015/128 en date du 15 décembre 2015 afin d'optimiser les moyens humains et matériels pour l'entretien des bâtiments sportifs et culturels.

Article 4 : Les statuts de la communauté de communes des Vallées du Clain tenant compte des modifications apportées ci-dessus sont fixés ainsi qu'annexés au présent arrêté.

Ces modifications seront applicables à compter de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

Article 5 : Un exemplaire des délibérations des communes restera consultable à la préfecture de la Vienne.

Article 6 : Cet arrêté peut faire l'objet des recours suivants :

- 1) un recours administratif dans le délai de deux mois suivant la notification de la décision, en déposant : – soit un recours gracieux auprès de la préfète de la Vienne, place Aristide Briand, 86021 Poitiers cedex ;
– soit un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques – bureau des polices administratives – place Beauvau, 75800 Paris.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours gracieux ou hiérarchique, celui-ci est considéré comme implicitement rejeté.

- 2) un recours juridictionnel peut être formé devant le juge administratif. Ce recours contentieux doit être déposé auprès du Président du tribunal administratif de Poitiers, 15 rue de Blossac, 86020 Poitiers cedex. À noter que depuis le 1er décembre 2018, le requérant peut également déposer son recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, il n'a pas à produire de copies de son recours et il est assuré d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard dans les **deux mois** qui suivent la date de notification de la décision contestée ou la date de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Les voies de recours précitées n'ont pas un caractère suspensif.

Article 7 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Vienne, le Directeur Départemental des Finances Publiques, le président de la Communauté de communes des Vallées du Clain, les maires des communes membres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Vienne.

Poitiers, le 02 mars 2021

La Préfète
Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire général de la préfecture


Émile SOUMBO

Vo pour être annexé à mon arrêté
en date du :

02 MARS 2021

Pour la Préfète
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Émile SOUMBO

STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU CLAIN

ARTICLE 1 : CONSTITUTION DE COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DENOMINATION

En application des articles L. 5214 - 1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et de l'arrêté préfectoral n°2013-D2/B1-002 en date du 23 janvier 2013, il est créé à compter du 1^{er} janvier 2014 une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes Vonne et Clain et de la Région de la Villedieu du Clain.

Les communes membres de la nouvelle communauté de communes, sont les suivantes :
ASLONNES, CHATEAU-LARCHER, DIENNÉ, FLEURÉ, GIZAY, ITEUIL, NIEUIL-L'ESPOIR, MARCAY, MARIGNY-CHEMEREAU, MARNAY, NOUAILLÉ-MAUPERTUIS, LES ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ, SMARVES, VERNON, LA VILLEDIEU-DU-CLAIN ET VIVONNE.

Cette communauté de communes prend la dénomination :

«Communauté de Communes des Vallées du Clain».

ARTICLE 2 : OBJET ET COMPETENCES

La communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale qui a pour objet d'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Elle exerce de plein droit, aux lieux et places des communes membres, pour la conduite d'actions communautaires, les compétences suivantes :

I – GROUPE DES COMPETENCES OBLIGATOIRES

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ;

3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ;

4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
En application de la loi du 5 juillet 2000, les communes de plus de 5 000 habitants figurent obligatoirement au schéma départemental

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

6° Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales.

7° Eau.

II – GROUPE DE COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

A) Etude, promotion, création et gestion d'actions favorisant le développement durable :

Sont reconnus d'intérêt communautaire :

- ✓ L'ensemble des actions favorisant le développement durable.
- ✓ La création et l'aménagement de parking de covoiturage sur l'ensemble du territoire.
- ✓ La création, la valorisation et la promotion d'itinéraires de déplacements doux cyclables et pédestres communautaires représentant un linéaire significatif permettant de relier les communes entre elles ou des sites remarquables dans un cadre sécurisé et s'insérant dans un maillage cohérent.
- ✓ La totalité des itinéraires cyclables (dont la voie cyclable reliant Smarves - Les Roches-Prémarie-Andillé - la Villedieu-du-Clain et la voie verte reliant Smarves à Nieuil-l'Espoir) et pédestres réalisés par la communauté de communes.

2° Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

A) Sont reconnus d'intérêt communautaire le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) dont l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.).

B) Aménagement et entretien d'une caserne de gendarmerie située à La Villedieu- du-Clain.

3° Création, aménagement et entretien de la voirie

- Sont reconnus d'intérêt communautaire la totalité des voies communales et rurales publiques revêtues. La voie comprend : la chaussée, les bordures, les trottoirs, les bas-côtés et les fossés ainsi que toutes les dépendances de voirie. Sont exclus de la compétence les aménagements de bourg, mise à l'alignement de propriété, éclairage public, signalétique horizontale et verticale, peintures au sol et les opérations de lotissement à caractère d'habitation. Le pouvoir de police du maire n'est pas transféré cependant des conventions de services partagés pourront être conclues avec les communes membres afin que celles-ci procèdent aux interventions urgentes liées à la sécurité routière.

- Le fauchage et l'élagage des voies reconnues d'intérêt communautaire (hors centre bourg). Des conventions de services partagés pourront être passées avec les communes membres dans le cadre du schéma de

mutualisation des services, approuvé par délibération n°2015/128 du 15 décembre 2015 afin d'optimiser les moyens humains et matériels dans le cadre de l'entretien de la voirie.

- Le balayage mécanique des voies d'intérêt communautaire dans les bourgs.

4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs « d'intérêt communautaire » et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire « d'intérêt communautaire »

- Sont reconnus d'intérêt communautaire les équipements sportifs et culturels suivants :

- ✓ La salle à vocation gymnique de Fleuré ;
- ✓ La salle de tennis et multisports des Roches-Prémarie-Andillé ;
- ✓ La base aquatique de Nieuil-L'Espoir ;
- ✓ La piste d'athlétisme et les équipements annexes d'athlétisme du stade Marcel Bernard de Smarves ;
- ✓ Le Stade de tir à l'arc semi-ouvert de Smarves;
- ✓ La salle de spectacles « La Passerelle » de Nouaillé-Maupertuis.
- ✓ Le théâtre de verdure de Château-Larcher

- Des conventions de services partagés pourront être passées avec les communes membres dans le cadre du schéma de mutualisation des services, approuvé par délibération n°2015/128 en date du 15 décembre 2015 afin d'optimiser les moyens humains et matériels pour l'entretien des bâtiments sportifs et culturels.

5° Action sociale d'intérêt communautaire

A) Création et gestion des structures d'accueil relatives à la « petite enfance » d'Iteuil, de la Villedieu-du-Clain, de Nieuil l'Espoir, de Nouaillé Maupertuis, des Roches-Prémaries-Andillé et de Vivonne.

B) Développement d'une politique enfance et jeunesse sur l'ensemble du territoire communautaire sur certains temps péri et extrascolaires :

- ✓ - Création et gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) communautaires d'Aslonnes, de Nouaillé Maupertuis, de Vernon et de Vivonne ;
- ✓ - Mise en œuvre de contrats et partenariats avec l'Etat, les institutionnels, les associations oeuvrant pour la jeunesse, les établissements scolaires et aides aux animations scolaires ;
- ✓ - Soutien au réseau d'aide spécialisé intervenant dans les écoles du territoire.

C) Gestion d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) en charge de la gestion de structures d'accueil pour personnes âgées dépendantes : est reconnu d'intérêt communautaire l'EHPAD de Vivonne.

D) Création et gestion de maison de santé pluri-professionnelle : est reconnu d'intérêt communautaire la maison de santé pluri-professionnelle de Vivonne.

6° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

A) Création et gestion d'une maison des services au public située à La Villedieu-du-Clain.

7° Soutien et accompagnement des associations œuvrant en matière culturelle, sportive, de loisirs, d'actions sociales ainsi qu'aux associations œuvrant en faveur des projets ayant un rayonnement communautaire.

8° Soutien aux associations œuvrant en direction de la jeunesse en matière de pratique sportive et culturelle ainsi qu'aux associations socio-éducatives ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire.

9° Accompagnement des actions culturelles sportives et de loisirs liées au fonctionnement des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire et accompagnement des actions culturelles dont la création, la coordination, la médiation et l'animation culturelle autour de la salle de spectacles de « La Passerelle ».

10° Soutien au fonctionnement des associations œuvrant en faveur de l'emploi, aux associations d'aide à domicile en milieu rural (ADMR), aux épiceries sociales, à la Banque alimentaire de la Vienne et au réseau gérontologique.

11° Mise en place d'une politique tendant à lutter contre l'exclusion et à favoriser l'insertion sociale et économique des personnes défavorisées.

12° Aide à la lecture et l'informatisation pour la mise en réseau des bibliothèques communales.

13° Prestations de balayage mécanique des voies pour les communes non membres de la communauté de communes.

14° Aménagement numérique : la Communauté de Communes est compétente pour l'établissement et l'exploitation des réseaux de communications électroniques.

15° Prévention des risques professionnels : Dans le cadre d'une démarche de prévention des risques professionnels, la Communauté de Communes met en place une mission de conseil en santé et sécurité au travail par la mise à disposition d'un conseiller de prévention. Cette mission ne décharge en rien la Communauté de Communes et ses communes de leur responsabilité en tant qu'employeur.

16° La Communauté de communes participe et adhère au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou (SMASP), au Syndicat Mixte du Pays des 6 Vallées, au Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (SIMER) pour la partie voirie, au Syndicat Mixte Vienne Service et à l'Agence Technique Départementale.

ARTICLE 3 : SIÈGE

Le siège de la communauté de communes des Vallées du Clain est situé 25 route de Nieuil – 86 340 LA VILLEDIEU-DU-CLAIN. Le bureau et le conseil communautaire peuvent également se réunir dans chaque commune membre.

ARTICLE 4 : COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET RÉPARTITION DES DÉLÉGUÉS

En application de l'arrêté préfectoral n° 2019-D2/B1-022 en date du 28 octobre 2019 fixant la répartition des sièges au sein du conseil communautaire, la communauté de communes est administrée par un conseil communautaire comprenant 41 membres :

Communes	Population municipale (Au 1^{er} janvier 2019)	Nombre de sièges
VIVONNE	4318	6
ITEUIL	2930	4
SMARVES	2775	4
NOUILLE MAUPERTUIS	2742	4
NIEUIL L'ESPOIR	2642	4
LES ROCHES PREMARIE ANDILLE	2015	3
LA VILLEDIEU DU CLAIN	1591	2
MARCAY	1160	2
ASLONNES	1104	2
FLEURE	1059	2
CHATEAU LARCHER	1010	2
VERNON	696	2
MARNAY	695	1
MARIGNY CHEMEREAU	604	1
DIENNE	554	1
GIZAY	389	1
TOTAL	26284	41

ARTICLE 5 : COMPOSITION ET RÔLE DU BUREAU

Le Bureau est composé :

- d'un(e) Président(e) ;
- d'un(e) ou de plusieurs vice-présidents(es) (le nombre de vice-présidents(es) est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif total de celui-ci) ;
- d'un ou de plusieurs autres membres.

ARTICLE 6 : CONDITIONS FINANCIÈRES, PATRIMONIALES ET D'AFFECTION DES PERSONNELS

Le transfert de patrimoine portera sur tout bien, mobilier ou immobilier, nécessaire à l'exercice des compétences.

Il se fera sous la forme :

- soit d'une simple affectation du bien, sans transfert de propriété (mise à disposition) ;
- soit d'un transfert effectif de propriété, ne donnant lieu à aucune indemnité.

Les conditions précises de ces transferts (y compris la prise en charge éventuelle du service de la dette des communes correspondant aux compétences transférées) sont décidées par délibérations concordantes du conseil communautaire et de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres telle qu'elle est définie à l'article L 5214-2 du C.G.C.T.

Les biens acquis ou réalisés par la communauté de communes seront ses propriétés. Ils pourront être mis à disposition des communes adhérentes.

En ce qui concerne le personnel nécessaire à l'exercice des compétences, les conditions de leur éventuelle affectation seront fixées également par délibérations concordantes du conseil communautaire et de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres.

ARTICLE 7 : RECETTES

Les recettes de la communauté de communes comprennent :

- Le produit de la fiscalité directe (4 taxes directes locales), dans les conditions fixées par l'article 1609 quinquies CI du Code général des impôts ;
- La Dotation d'Intercommunalité ;
- La Dotation de Compensation des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ;
- La Dotation de Développement Rural ;
- La Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) ;
- Le Fonds de Compensation pour la T.V.A. (FCTVA) ;
- Le produit des taxes, redevances ou contributions correspondant aux services assurés ;
- Les sommes qu'elle perçoit des administrations publiques, associations ou particuliers en échange d'un service ;
- Les subventions de l'Etat, des Collectivités Territoriales, de la Communauté Européenne ou toutes autres aides publiques (CAF, MSA ...) ;
- Le revenu de ses biens meubles et immeubles ;
- Le produit des emprunts, des dons et des legs.

ARTICLE 8 : DÉPENSES

Les dépenses de la communauté de communes comprennent :

- Les dépenses de tous les services confiés à la communauté de communes, au titre des compétences de droit, obligatoires, optionnelles ou facultatives ;
- Les dépenses relatives aux services propres de la communauté de communes.

ARTICLE 9 : ADMISSION DE NOUVELLES COMMUNES

Des communes autres que celles primitivement associées pourront être admises à faire partie de la communauté de communes avec le consentement du conseil communautaire. Ces admissions s'opéreront suivant les règles prévues à l'article L. 5214-24 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 10 : ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À UN AUTRE ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

L'adhésion de la communauté de communes à un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée prévues aux articles L 5214-2 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 11 : DURÉE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La communauté de communes est formée pour une durée illimitée.

ARTICLE 12 : TRÉSORIER DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le chef de poste de la Trésorerie de VIVONNE (86 370) assurera les fonctions de comptable public de la communauté de communes.

Préfecture de la Vienne

86-2021-03-04-001

Arrêté n°2021 CAB 052 du 04 mars 2021 portant
autorisation d'appel public à la générosité du Fonds de
dotation dénommé "SALVERT"

Arrêté n°2021 /CAB / 052

**portant autorisation d'appel public à la générosité
du Fonds de dotation dénommé « SALVERT »**

**La Préfète de la Vienne,
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,
Chevalier du Mérite agricole**

Vu la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique modifié par ordonnance du n°2015-904 du 23 juillet 2015 ;

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, et notamment son article 140 ;

Vu le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, et notamment les articles 11 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 mai 2019 fixant les modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel public à la générosité ;

Vu l'arrêté n°2020-SG-DCPPAT-078 du 21 décembre 2020 donnant délégation de signature à Madame Emilia HAVEZ, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète de la Vienne ;

Considérant la demande de Mme Elisabeth BRANGER, Présidente du Fonds de dotation "SALVERT" recue le 23 février 2021 ;

Considérant que la demande présentée par le Fonds de dotation "SALVERT" est conforme aux textes en vigueur ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète de la Vienne :

ARRÊTE

Article 1er : Le fonds de dotation « SALVERT » est autorisé à faire appel public à la générosité pour un an à compter de la date du présent arrêté.

.../...

Les objectifs poursuivis dans cet appel relèveront de l'objet éducatif, caritatif et social du Fonds. Les modalités d'organisation de la campagne d'appel à la générosité publique supposeront les moyens suivants : affichage, moyens audiovisuels, plaquettes d'information, tracts, outil de collecte en ligne sur le site internet du Fonds, envoi de messages électroniques, recours aux plateformes de financement participatif et brochures à disposition dans les salles d'attente des études de notaire.

Article 2 : Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation, au-dessus du seuil de 153 000€ de dons, d'intégrer dans ses comptes annuels un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public qui précise notamment l'affectation des dons en fonction de leur destination, de leur nature et de leur origine.

Article 3 : La présente autorisation pourra être retirée ou abrogée en cas de manquement aux règles régissant les fonds de dotation et/ou à la réglementation relative aux appels publics à la générosité.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans le délai de deux mois à compter de sa publication, auprès de :

- recours gracieux auprès de Madame la Préfète de la Vienne ;
- recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, place Beauvau, 75008 PARIS ;

Article 5 : La directrice de cabinet de la préfecture de la Vienne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne et notifié à la Présidente du Fonds de dotation « Salvert ».

Fait à Poitiers, le 4 mars 2021

Pour la préfète et par délégation,
la sous-préfète, directrice de cabinet



Emilia HAVEZ

PRÉFECTURE DE LA VIENNE

86-2021-03-02-005

Decision 2021-2 portant
subdélégation de la signature du directeur interrégional à
BORDEAUX
CEDEX dans les domaines gracieux et contentieux en
matière de
contributions indirectes ainsi que pour les transactions en
matière de
douane et de manquement à l'obligation déclarative



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

POITIERS, LE 2 MARS 2021

DR Poitiers
HOTEL DES DOUANES 32 RUE SALVADOR
ALLENDE
86020 POITIERS
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : ELYANBOUAI Moulay
Téléphone : 09 70 27 51 62
Télécopie : 05 49 42 32 29
Mél : dr-poitiers@douane.finances.gouv.fr

Décision 2021/2 du directeur régional à POITIERS portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à BORDEAUX CEDEX dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à BORDEAUX CEDEX, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à BORDEAUX CEDEX, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à BORDEAUX CEDEX, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à BORDEAUX CEDEX, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à BORDEAUX CEDEX, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à BORDEAUX CEDEX, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à BORDEAUX CEDEX, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à BORDEAUX CEDEX, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Le directeur régional,
ORIGINAL SIGNE

CLEMENT Gisele

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
MERLE BECKER Jean-Francois (Poitiers POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	0	0	100000	0	100000
NAVARRO Jean-Noel (Poitiers PAE), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	0	0	100000	0	100000
MORMINA Christophe (Limoges div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	0	0	60000	0	60000
VALARCHER Pascale (Limoges div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	0	60000	0	60000
CHARRIER Isabelle (La rochelle div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	0	60000	0	60000
PIERRE Jean-Francois (La rochelle div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	0	0	60000	0	60000

Annexe II à la décision n° 2021/2 du 2 mars 2021 du directeur régional *CLEMENT Gisele*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
MERLE BECKER Jean-Francois (Poitiers POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	100000	100000	100000	250000	250000
AWONG MVELE Elisabeth (Poitiers SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	0	50000	50000	50000	50000
BROSSE Emmanuelle (Poitiers SRE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
CADIS Jean-Marc (Poitiers SRE), INSPECTEUR DGDDI	0	40000	40000	40000	40000
CHRISTIANY Jerome (Poitiers SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
GADOULEAU Ingrid (Poitiers SRE), INSPECTEUR DGDDI	0	40000	40000	40000	40000
NAVARRO Jean-Noel (Poitiers PAE), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	100000	100000	100000	250000	250000
MORMINA Christophe (Limoges div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	0	60000	60000	60000	60000
VALARCHER Pascale (Limoges div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	60000	60000	60000	60000
ABADIE Nicole (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
LABETOULLE Line (Brive bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	0	50000	50000	50000	50000
LAVENIR Caroline (Brive bureau), INSPECTEUR DGDDI	0	40000	40000	40000	40000
MOUHIB Maria (Brive bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
ROUCHI Christel (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
ROUCHI Jean-Marc (Brive bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
VILAIN Nelida (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
VULLERME-MORAUD Thierry (Brive bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
BERGE Michel (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
BOURGOIS Joel (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
BOURGOIS Carole (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
COUSTET Jean-Michel (Angouleme bureau), INSPECTEUR DGDDI	0	40000	40000	40000	40000
CUVELIER Fabrice (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000

DESFARGES Herve (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
DIDIER Nicole (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
GAUTIER Jimmy (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
LAPEYRIERE Clara (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
LEMASSON Anita (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
LEPAGE Elisabeth (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
LEROUX Christelle (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
MOUSSET Helene (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
ROCHE Monique (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
ROUSSEAU Karine (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
SUDRIE Sebastien (Angouleme bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	0	50000	50000	50000	50000
VATHELET Cyril (Angouleme bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	50000	50000	50000	50000
BEAULIEU Laurent (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
BEHOUCHE Akim (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
BONNINGUE Christophe (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
CAILLAUD Clement (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
CHABROUILLAUD Julien (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
CHARRIER Stevy (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
CHOCTEAU Damien (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
CLEMENT Aurelie (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
DANIEL Estelle (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
DOLPHIN Jean (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
DOUADY Benoit (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
DRISSI Karim (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
GABRAULT Florent (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
GARETIER Camille (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000

GOMEZ Mael (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
GRANSAGNE Pierre (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
GREGOR Myriam (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
GREVE Jean-Christophe (Poitiers bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	0	50000	50000	50000	50000
GUENAUD Paul (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
GUYON Victoria (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
HEURIAU Damien (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
JAVERLHAC Arnaud (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
LALANDE Eric (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
LAPORTE Charlie (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
M'HANI Karim (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
MARTEAU Laurence (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
MARTEAU Emmanuel (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
MELLIER Denis (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
MERCIER Emmanuel (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
MOUADDINE Mohammed (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
NOUET Remi (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
OTTAVI Bruno (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
RAT Christelle (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
SEIGNEURIN Celine (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
TRANCHANT Thomas (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
VITU Guillaume (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
ABDELLOU Frederic (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
ADAMCZEWSKI Stephane (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
BASTIER Christophe (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
BERTHEREAU Jerome (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000

BLANCO Christophe (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
BOIROUX Fabien (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
BOITEUX Flavie (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
BOUCAUD Cyrille (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
BOUISSOU Cedric (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
BRANZI Thomas (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
CAMBERLIN Frederic (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
DAVID Karine (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
DONNADIEU Muriel (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
FEVRIER Jean-Francois (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
FONTANY Jeremy (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
FORVEILLE Emmanuel (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
FOURVEL Veronique (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
GARNAUD Victor (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
GAZO-DUFAU Laure (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
GOUX Gregoire (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
HASCOET Yves-Laurent (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
LATMI Philippe (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
LEMAIRE Audrey (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
LEROY Cyril (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
MENARD Guillaume (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
MIEZAN Benoit (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
MILLET Augustin (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
MOREAU Aurelien (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
OMBRET Regis (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000

PETIT Christian (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
ROUGIER Stephane (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
SURAUULT Willy (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
TRAINEAU Antoine (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
VAN DEN DRIESSCHE Sandrine (Limoges bsi), INSPECTEUR DGDDI	0	40000	40000	40000	40000
VYERS Matthieu (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
WRIGHT Jackson (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
DECOUT Frederic (Gueret bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
DECOUT Valerie (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
ESCOUBEYROU Luc (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
GALATEAU Jean-Noel (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
REGNIER Philippe (Gueret bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	50000	50000	50000	50000
BRANZI Celine (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
CENAC Joel (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
CHAPT Francois (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
GENOT Anne-Marie (Limoges bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	0	50000	50000	50000	50000
HUGUES Helene (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
JOSEPH Christophe (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
LARDY Sylviane (Limoges bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
MARAND Laure (Limoges bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
BRUN Jean-Jacques (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
CAO-CARMICHAEL DE BAIGLIE Nathalie (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	0	50000	50000	50000	50000
CHATAIN Lidwine (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	50000	50000	50000	50000
DANNIELOU Eric (Poitiers bureau), INSPECTEUR DGDDI	0	40000	40000	40000	40000
DUBUSSE Laurence (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
GACHINA Anne (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000

GAILLARD Isabelle (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
LAVERGNE Sandrine (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
MENARD Christine (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
OSTOLSKI Aline (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
PORTIER Aurelie (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
RAFFIN Dominique (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	0	50000	50000	50000	50000
REUSSER Thierry (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
RIOUX Helene (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
RODDE Emmanuelle (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
VERDOUX Franck (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	0	50000	50000	50000	50000
VILLEMALIN Patrice (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
VIRVALEIX Carole (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
YGOUF Florence (Poitiers bureau), INSPECTEUR DGDDI	0	40000	40000	40000	40000
CHARRIER Isabelle (La rochelle div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	60000	60000	60000	60000
PIERRE Jean-Francois (La rochelle div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	0	60000	60000	60000	60000
ARNAUD Nathalie (Cognac viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
BALTHAZAR Frederick (Cognac viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
BERTIN Sabine (Cognac viti), INSPECTEUR DGDDI	0	40000	40000	40000	40000
BONHOMME Jean-Xavier (Cognac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
BROTHIER Alexandre (Cognac viti), INSPECTEUR DGDDI	0	40000	40000	40000	40000
DAUDE Melissa (Cognac viti), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
DINH VAN Linh (Cognac viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
FOIGNIER Francois (Cognac viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
GONZALEZ Sylvie (Cognac viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
LAVANDIER Catherine (Cognac viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
LEMBERT Chantal (Cognac viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
MANACH Sonia (Cognac viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000

REMAUT Bernard (Cognac viti), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	50000	50000	50000	50000
ROTIER Cindy (Cognac viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
TARDIEU Bernadette (Cognac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
TERRIAC Lydie (Cognac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
VALENTINI Diana (Cognac viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
VIRANTIN Julien (Cognac viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
ZALUZEC Ivan (Cognac viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
ZALUZEC Sandrine (Cognac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
AGUILLON Catherine (Niort bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
FILLAUDEAU Christelle (Niort bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
GUIGNARD Jerome (Niort bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	50000	50000	50000	50000
JOYAUX Nicolas (Niort bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
SPERANZA Alexa (Niort bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
AZOULAY-FRAVEL Anne (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
BARRAUD Marion (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
BENZAECHE Damien (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
BOULANGUE Damien-Emmanuel (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
CAGNAC Guillaume (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
CHABRAUD Nicolas (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
CHIBOU Kacem (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
CLEMENT Guillaume (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
COTTO Raphael (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
DUPUIS Catherine (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
FOUSSE Eric (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
GAUTIER Florian (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
GHOURI Malika (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000

LABARRE Magali (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
LACOUTURE Aurelie (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
LANGLOIS Jean-Michel (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
LAUCAIGNE Patrice (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
MARMILLOD Nicolas (La rochelle bse), INSPECTEUR DGDDI	0	40000	40000	40000	40000
MATHEOS Pascal (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
MESSY Sebastien (La rochelle bse), INSPECTEUR DGDDI	0	40000	40000	40000	40000
OUVRARD Eddy (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
PELLIER Laurent (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
ROLLAND David (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
RUIS Julien (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
SANCHEZ Michael (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
SARAZIN Christophe (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
VARENNE Franck (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
VION David (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
BIGEON Francois (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
BONNAMANT Florence (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
BORDACHAR Eric (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	0	50000	50000	50000	50000
BUTRUILLE Pascale (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
CARION Thierry (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
CREPAIN Nathalie (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	0	50000	50000	50000	50000
DANDLER Arnaud (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
DUBREUIL Laurence (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
DUMAS Isabelle (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
GEOFFROY Celine (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
GUERILLOT Catherine (La rochelle pallice bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000

LESNE Marie-Carmen (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
LESNE Patrick (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
MAINI Isabelle (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	0	50000	50000	50000	50000
MANELPHE Frederic (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR DGDDI	0	40000	40000	40000	40000
MARTEL Guillaume (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR DGDDI	0	40000	40000	40000	40000
MATHIEN Nathalie (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
MESSY Marianne (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
OLLIER Philippe (La rochelle pallice bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
SICOT Olivier (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
VIGIER Charles (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
BOUVET Laure (Jonzac viti), INSPECTEUR DGDDI	0	40000	40000	40000	40000
BRISSON Philippe (Jonzac viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
END Claude (Jonzac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
END Marie-Claire (Jonzac viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
HUMBLLOT Thierry (Jonzac viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
POPINEAU Felix (Jonzac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
RAK Alain (Jonzac viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
RAK FRULLANI Sophie (Jonzac viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
BAILLY Isabelle (Saintes viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
CELLAMEN Patrick (Saintes viti), INSPECTEUR DGDDI	0	40000	40000	40000	40000
DUPONT Frederic (Saintes viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
GIRARD Muriel (Saintes viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
GUIBERTEAU Jerome (Saintes viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
GUYOT Denys (Saintes viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
HERTLING Corinne (Saintes viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
LEPEINTRE Alain (Saintes viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
LUCAS Christine (Saintes viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000

MOLINS Dominique (Saintes viti), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	0	50000	50000	50000	50000
PEROCHEAU Mikael (Saintes viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
RANGER Sylvie (Saintes viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
THORENT Jacques (Saintes viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	20000	20000	20000	20000
VEISSIER Dominique (Saintes viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000
ZANOLIN Daniel (Saintes viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000	30000	30000	30000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis**« PRS »**Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
AWONG MVELE Elisabeth (Poitiers SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BROSSE Emmanuelle (Poitiers SRE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CADIS Jean-Marc (Poitiers SRE), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
CHRISTIANY Jerome (Poitiers SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GADOLEAU Ingrid (Poitiers SRE), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
ABADIE Nicole (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
LABETOULLE Line (Brive bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LAVENIR Caroline (Brive bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
MOUHIB Maria (Brive bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ROUCHI Christel (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
ROUCHI Jean-Marc (Brive bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
VILAIN Nelida (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
VUILLERME-MORAUD Thierry (Brive bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BERGE Michel (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
BOURGOIS Joel (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BOURGOIS Carole (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
COUSTET Jean-Michel (Angouleme bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
CUVELIER Fabrice (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
DESFARGES Herve (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
DIDIER Nicole (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
GAUTIER Jimmy (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000

LAPEYRIERE Clara (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LEMASSON Anita (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LEPAGE Elisabeth (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
LEROUX Christelle (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MOUSSET Helene (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
ROCHE Monique (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	8000	4000	800	8000
ROUSSEAU Karine (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
SUDRIE Sebastien (Angouleme bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
VATHELET Cyril (Angouleme bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BEAULIEU Laurent (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BEHOUCHE Akim (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
BONNINGUE Christophe (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
CAILLAUD Clement (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CHABROUILAUD Julien (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CHARRIER Stevy (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CHOCTEAU Damien (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
CLEMENT Aurelie (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DANIEL Estelle (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
DOLPHIN Jean (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
DOUADY Benoit (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
DRISSI Karim (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
GABRAULT Florent (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
GARETIER Camille (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
GOMEZ Mael (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
GRANSAGNE Pierre (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GREGOR Myriam (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
GREVE Jean-Christophe (Poitiers bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GUENAUD Paul (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000

GUYON Victoria (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
HEURIAU Damien (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
JAVERLHAC Arnaud (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
LALANDE Eric (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LAPORTE Charlie (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
M'HANI Karim (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MARTEAU Laurence (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MARTEAU Emmanuel (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
MELLIER Denis (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MERCIER Emmanuel (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MOUADDINE Mohammed (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
NOUET Remi (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
OTTAVI Bruno (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
RAT Christelle (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
SEIGNEURIN Celine (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
TRANCHANT Thomas (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
VITU Guillaume (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ABDELLOU Frederic (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
ADAMCZEWSKI Stephane (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
BASTIER Christophe (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BERTHEREAU Jerome (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
BLANCO Christophe (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BOIROUX Fabien (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
BOITEUX Flavie (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
BOUCAUD Cyrille (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BOUISSOU Cedric (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BRANZI Thomas (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CAMBERLIN Frederic (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DAVID Karine (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000

DONNADIEU Muriel (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
FEVRIER Jean-Francois (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
FONTANY Jeremy (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
FORVEILLE Emmanuel (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
FOURVEL Veronique (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GARNAUD Victor (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GAZO-DUFAU Laure (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GOUX Gregoire (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
HASCOET Yves-Laurent (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
LATMI Philippe (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LEMAIRE Audrey (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
LEROY Cyril (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MENARD Guillaume (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MIEZAN Benoit (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
MILLET Augustin (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
MOREAU Aurelien (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
OMBRET Regis (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
PETIT Christian (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
ROUGIER Stephane (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
SURAUULT Willy (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
TRAINEAU Antoine (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
VAN DEN DRIESSCHE Sandrine (Limoges bsi), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
VYERS Matthieu (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
WRIGHT Jackson (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DECOUT Valerie (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
DECOUT Frederic (Gueret bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ESCOUBEYROU Luc (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000

GALATEAU Jean-Noel (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
REGNIER Philippe (Gueret bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BRANZI Celine (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CENAC Joel (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CHAPT Francois (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GENOT Anne-Marie (Limoges bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
HUGUES Helene (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
JOSEPH Christophe (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LARDY Sylviane (Limoges bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MARAND Laure (Limoges bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
BRUN Jean-Jacques (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CAO-CARMICHAEL DE BAIGLIE Nathalie (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CHATAIN Lidwine (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DANNIELOU Eric (Poitiers bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
DUBUSSE Laurence (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GACHINA Anne (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
GAILLARD Isabelle (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
LAVERGNE Sandrine (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
MENARD Christine (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
OSTOLSKI Aline (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PORTIER Aurelie (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
RAFFIN Dominique (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
REUSSER Thierry (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
RIOUX Helene (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
RODDE Emmanuelle (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
VERDOUX Franck (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000

VILLEMAIN Patrice (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
VIRVALEIX Carole (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
YGOUF Florence (Poitiers bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
ARNAUD Nathalie (Cognac viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
BALTHAZAR Frederick (Cognac viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
BERTIN Sabine (Cognac viti), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
BONHOMME Jean-Xavier (Cognac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BROTHIER Alexandre (Cognac viti), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
DAUDE Melissa (Cognac viti), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
DINH VAN Linh (Cognac viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
FOIGNIER Francois (Cognac viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GONZALEZ Sylvie (Cognac viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
LAVANDIER Catherine (Cognac viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LEMBERT Chantal (Cognac viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
MANACH Sonia (Cognac viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
REMAUT Bernard (Cognac viti), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ROTIER Cindy (Cognac viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
TARDIEU Bernadette (Cognac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
TERRIAC Lydie (Cognac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
VALENTINI Diana (Cognac viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
VIRANTIN Julien (Cognac viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
ZALUZEC Sandrine (Cognac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ZALUZEC Ivan (Cognac viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
AGUILLON Catherine (Niort bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
FILLAUDEAU Christelle (Niort bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
GUIGNARD Jerome (Niort bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	1500
JOYAUX Nicolas (Niort bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SPERANZA Alexa (Niort bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
AZOULAY-FRAVEL Anne (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000

BARRAUD Marion (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
BENAZECH Damien (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
BOULANGUE Damien-Emmanuel (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CAGNAC Guillaume (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
CHABRAUD Nicolas (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
CHIBOU Kacem (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CLEMENT Guillaume (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
COTTO Raphael (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
DUPUIS Catherine (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
FOUSSE Eric (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GAUTIER Florian (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
GHOURI Malika (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LABARRE Magali (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
LACOUTURE Aurelie (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
LANGLOIS Jean-Michel (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
LAUCAIGNE Patrice (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MARMILLOD Nicolas (La rochelle bse), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
MATHEOS Pascal (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
MESSY Sebastien (La rochelle bse), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
OUVRARD Eddy (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
PELLIER Laurent (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ROLLAND David (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
RUIS Julien (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
SANCHEZ Michael (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
SARAZIN Christophe (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
VARENNE Franck (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
VION David (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000

BIGEON Francois (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BONNAMANT Florence (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BORDACHAR Eric (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BUTRUILLE Pascale (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CARION Thierry (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
CREPAIN Nathalie (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DANDLER Arnaud (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DUBREUIL Laurence (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
DUMAS Isabelle (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GEOFFROY Celine (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GUERILLOT Catherine (La rochelle pallice bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
LESNE Marie-Carmen (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LESNE Patrick (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MAINI Isabelle (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MANELPHE Frederic (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
MARTEL Guillaume (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
MATHIEN Nathalie (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
MESSY Marianne (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
OLLIER Philippe (La rochelle pallice bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
SICOT Olivier (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
VIGIER Charles (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
BOUVET Laure (Jonzac viti), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
BRISSON Philippe (Jonzac viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
END Marie-Claire (Jonzac viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
END Claude (Jonzac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
HUMBLLOT Thierry (Jonzac viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
POPINEAU Felix (Jonzac viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
RAK Alain (Jonzac viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000

RAK FRULLANI Sophie (Jonzac viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
BAILLY Isabelle (Saintes viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
CELLAMEN Patrick (Saintes viti), INSPECTEUR DGDDI	15000	7500	1500	15000
DUPONT Frederic (Saintes viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
GIRARD Muriel (Saintes viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
GUIBERTEAU Jerome (Saintes viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
GUYOT Denys (Saintes viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
HERTLING Corinne (Saintes viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
LEPEINTRE Alain (Saintes viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
LUCAS Christine (Saintes viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
MOLINS Dominique (Saintes viti), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
PEROCHEAU Mikael (Saintes viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
RANGER Sylvie (Saintes viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
THORENT Jacques (Saintes viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	15000	7500	1500	15000
VEISSIER Dominique (Saintes viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15000	7500	1500	15000
ZANOLIN Daniel (Saintes viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	15000	7500	1500	15000

Annexe IV à la décision n° 2021/2 du 2 mars 2021 du directeur régional *CLEMENT Gisele*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
MERLE BECKER Jean-Francois (Poitiers POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	137500	100000	250000
AWONG MVELE Elisabeth (Poitiers SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	12500	20000	50000
BROSSE Emmanuelle (Poitiers SRE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
CADIS Jean-Marc (Poitiers SRE), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
CHRISTIANY Jerome (Poitiers SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
GADOLEAU Ingrid (Poitiers SRE), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
NAVARRO Jean-Noel (Poitiers PAE), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	137500	100000	250000
MORMINA Christophe (Limoges div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	15000	25000	60000
VALARCHER Pascale (Limoges div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	25000	60000
ABADIE Nicole (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
LABETOULLE Line (Brive bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12500	20000	50000
LAVENIR Caroline (Brive bureau), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
MOUHIB Maria (Brive bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
ROUCHI Christel (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
ROUCHI Jean-Marc (Brive bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
VILAIN Nelida (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
VUILLERME-MORAUD Thierry (Brive bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
BERGE Michel (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
BOURGOIS Joel (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	5000	8000	20000
BOURGOIS Carole (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
COUSTET Jean-Michel (Angouleme bureau), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
CUVELIER Fabrice (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
DESFARGES Herve (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
DIDIER Nicole (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
GAUTIER Jimmy (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
LAPEYRIERE Clara (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000

LEMASSON Anita (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
LEPAGE Elisabeth (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
LEROUX Christelle (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
MOUSSET Helene (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
ROCHE Monique (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
ROUSSEAU Karine (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
SUDRIE Sebastien (Angouleme bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12500	20000	50000
VATHELET Cyril (Angouleme bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	12500	20000	50000
BEAULIEU Laurent (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
BEHOUCHE Akim (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
BONNINGUE Christophe (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
CAILLAUD Clement (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
CHABROUILAUD Julien (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
CHARRIER Stevy (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
CHOCTEAU Damien (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
CLEMENT Aurelie (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
DANIEL Estelle (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
DOLPHIN Jean (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
DOUADY Benoît (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
DRISSI Karim (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
GABRAULT Florent (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
GARETIER Camille (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
GOMEZ Mael (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
GRANSAGNE Pierre (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
GREGOR Myriam (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
GREVE Jean-Christophe (Poitiers bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12500	20000	50000
GUENAUD Paul (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	12500	20000	50000
GUYON Victoria (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
HEURIAU Damien (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
JAVERLHAC Arnaud (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
LALANDE Eric (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
LAPORTE Charlie (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
M'HANI Karim (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000

MARTEAU Emmanuel (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
MARTEAU Laurence (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	12500	20000	50000
MELLIER Denis (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
MERCIER Emmanuel (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
MOUADDINE Mohammed (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
NOUET Remi (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
OTTAVI Bruno (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
POUMEROULIE Emmanuel (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
RAT Christelle (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
SEIGNEURIN Celine (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
TRANCHANT Thomas (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
VITU Guillaume (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
ABDELLOU Frederic (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
ADAMCZEWSKI Stephane (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
BASTIER Christophe (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	12500	20000	50000
BERTHEREAU Jerome (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
BLANCO Christophe (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
BOIROUX Fabien (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
BOITEUX Flavie (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
BOUCAUD Cyrille (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
BOUISSOU Cedric (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
BRANZI Thomas (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
CAMBERLIN Frederic (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
DAVID Karine (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
DONNADIEU Muriel (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
FEVRIER Jean-Francois (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
FONTANY Jeremy (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
FORVEILLE Emmanuel (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
FOURVEL Veronique (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
GARNAUD Victor (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
GAZO-DUFAU Laure (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
GOUX Gregoire (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
HASCOET Yves-Laurent (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
LATMI Philippe (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000

LEMAIRE Audrey (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
LEROY Cyril (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
MENARD Guillaume (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
MIEZAN Benoit (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
MILLET Augustin (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
MOREAU Aurelien (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
OMBRET Regis (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
PETIT Christian (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
ROUGIER Stephane (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
SURAULT Willy (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	12500	20000	50000
TRAINEAU Antoine (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
VAN DEN DRIESSCHE Sandrine (Limoges bsi), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
VYERS Matthieu (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
WRIGHT Jackson (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
DECOUT Valerie (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
DECOUT Frederic (Gueret bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	12500	20000	50000
ESCOUBEYROU Luc (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
GALATEAU Jean-Noel (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
REGNIER Philippe (Gueret bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	12500	20000	50000
BRANZI Celine (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
CENAC Joel (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
CHAPT Francois (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
GENOT Anne-Marie (Limoges bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12500	20000	50000
HUGUES Helene (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
JOSEPH Christophe (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
LARDY Sylviane (Limoges bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
MARAND Laure (Limoges bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
BRUN Jean-Jacques (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
CAO-CARMICHAEL DE BAIGLIE Nathalie (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12500	20000	50000
CHATAIN Lidwine (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	12500	20000	50000
DANNIELOU Eric (Poitiers bureau), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
DUBUSSE Laurence (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
GACHINA Anne (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000

GAILLARD Isabelle (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
LAVERGNE Sandrine (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
MENARD Christine (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
OSTOLSKI Aline (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
PORTIER Aurelie (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
RAFFIN Dominique (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	12500	20000	50000
REUSSER Thierry (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
RIOUX Helene (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15500	20000	50000
RODDE Emmanuelle (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
VERDOUX Franck (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12500	20000	50000
VILLEMAIN Patrice (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
VIRVALEIX Carole (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
YGOUF Florence (Poitiers bureau), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
CHARRIER Isabelle (La rochelle div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	25000	60000
PIERRE Jean-Francois (La rochelle div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	15000	25000	60000
AGUILLON Catherine (Niort bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
FILLAUDEAU Christelle (Niort bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
GUIGNARD Jerome (Niort bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	12500	20000	50000
JOYAUX Nicolas (Niort bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	12500	20000	50000
SPERANZA Alexa (Niort bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
AZOULAY-FRAVEL Anne (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
BARRAUD Marion (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
BENAZECH Damien (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
BOULANGUE Damien-Emmanuel (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
CAGNAC Guillaume (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
CHABRAUD Nicolas (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
CHIBOU Kacem (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
CLEMENT Guillaume (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
COTTO Raphael (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
DUPUIS Catherine (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000

FOUSSE Eric (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	12500	20000	50000
GAUTIER Florian (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
GHOURI Malika (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
LABARRE Magali (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
LACOUTURE Aurelie (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
LANGLOIS Jean-Michel (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
LAUCAIGNE Patrice (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	12500	20000	50000
MARMILLOD Nicolas (La rochelle bse), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
MATHEOS Pascal (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
MESSY Sebastien (La rochelle bse), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
OUVRARD Eddy (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
PELLIER Laurent (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
ROLLAND David (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
RUIS Julien (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
SANCHEZ Michael (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
SARAZIN Christophe (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
VARENNE Franck (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
VION David (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
BIGEON Francois (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
BONNAMANT Florence (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
BORDACHAR Eric (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	12500	20000	50000
BUTRUILLE Pascale (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
CARION Thierry (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
CREPAIN Nathalie (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12500	20000	50000
DANDLER Arnaud (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
DUBREUIL Laurence (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
DUMAS Isabelle (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
GEOFFROY Celine (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
GUERILLOT Catherine (La rochelle pallice bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
LESNE Patrick (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000

LESNE Marie-Carmen (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
MAINI Isabelle (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12500	20000	50000
MANELPHE Frederic (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
MARTEL Guillaume (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
MATHIEN Nathalie (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
MESSY Marianne (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
OLLIER Philippe (La rochelle pallice bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
SICOT Olivier (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
VIGIER Charles (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
MERLE BECKER Jean-Francois (Poitiers POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	137500	100000	250000
AWONG MVELE Elisabeth (Poitiers SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	12500	20000	50000
BROSSE Emmanuelle (Poitiers SRE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
CADIS Jean-Marc (Poitiers SRE), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
CHRISTIANY Jerome (Poitiers SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
GADOULEAU Ingrid (Poitiers SRE), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
NAVARRO Jean-Noel (Poitiers PAE), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	137500	100000	250000
MORMINA Christophe (Limoges div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	15000	25000	60000
VALARCHER Pascale (Limoges div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	25000	60000
ABADIE Nicole (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
LABETOULLE Line (Brive bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12500	20000	50000
LAVENIR Caroline (Brive bureau), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
MOUHIB Maria (Brive bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
ROUCHI Christel (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
ROUCHI Jean-Marc (Brive bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
VILAIN Nelida (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
VUILLERME-MORAU Thierry (Brive bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
BERGE Michel (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
BOURGOIS Carole (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
BOURGOIS Joel (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
COUSTET Jean-Michel (Angouleme bureau), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
CUVELIER Fabrice (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
DESFARGES Herve (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000

DIDIER Nicole (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
GAUTIER Jimmy (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
LAPEYRIERE Clara (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
LEMASSON Anita (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
LEPAGE Elisabeth (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
LEROUX Christelle (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
MOUSSET Helene (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
ROCHE Monique (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
ROUSSEAU Karine (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
SUDRIE Sebastien (Angouleme bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12500	20000	50000
VATHELET Cyril (Angouleme bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	12500	20000	50000
BEAULIEU Laurent (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
BEHOUCHE Akim (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
BONNINGUE Christophe (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
CAILLAUD Clement (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
CHABROUILLAUD Julien (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
CHARRIER Stevy (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
CHOCTEAU Damien (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
CLEMENT Aurelie (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
DANIEL Estelle (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
DOLPHIN Jean (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
DOUADY Benoit (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
DRISSI Karim (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
GABRAULT Florent (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
GARETIER Camille (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
GOMEZ Mael (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
GRANSAGNE Pierre (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
GREGOR Myriam (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000

GREVE Jean-Christophe (Poitiers bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12500	20000	50000
GUENAUD Paul (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	12500	20000	50000
GUYON Victoria (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
HEURIAU Damien (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
JAVERLHAC Arnaud (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
LALANDE Eric (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
LAPORTE Charlie (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
M'HANI Karim (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
MARTEAU Laurence (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	12500	20000	50000
MARTEAU Emmanuel (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
MELLIER Denis (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
MERCIER Emmanuel (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
MOUADDINE Mohammed (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
NOUET Remi (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
OTTAVI Bruno (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
RAT Christelle (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
SEIGNEURIN Celine (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
TRANCHANT Thomas (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
VITU Guillaume (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
ABDELLOU Frederic (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
ADAMCZEWSKI Stephane (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
BASTIER Christophe (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	12500	20000	50000
BERTHEREAU Jerome (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
BLANCO Christophe (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
BOIROUX Fabien (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
BOITEUX Flavie (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
BOUCAUD Cyrille (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
BOUISSOU Cedric (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
BRANZI Thomas (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
CAMBERLIN Frederic (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
DAVID Karine (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
DONNADIEU Muriel (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000

FEVRIER Jean-Francois (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
FONTANY Jeremy (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
FORVEILLE Emmanuel (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
FOURVEL Veronique (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
GARNAUD Victor (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
GAZO-DUFAU Laure (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
GOUX Gregoire (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
HASCOET Yves-Laurent (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
LATMI Philippe (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
LEMAIRE Audrey (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
LEROY Cyril (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
MENARD Guillaume (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
MIEZAN Benoit (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
MILLET Augustin (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
MOREAU Aurelien (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
OMBRET Regis (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
PETIT Christian (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
ROUGIER Stephane (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
SURAULT Willy (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	12500	20000	50000
TRAINEAU Antoine (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
VAN DEN DRIESSCHE Sandrine (Limoges bsi), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
VYERS Matthieu (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
WRIGHT Jackson (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
DECOUT Valerie (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
DECOUT Frederic (Gueret bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	12500	20000	50000
ESCOUBEYROU Luc (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
GALATEAU Jean-Noel (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
REGNIER Philippe (Gueret bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	12500	20000	50000
BRANZI Celine (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
CENAC Joel (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
CHAPT Francois (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000

GENOT Anne-Marie (Limoges bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12500	20000	50000
HUGUES Helene (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
JOSEPH Christophe (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
LARDY Sylviane (Limoges bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
MARAND Laure (Limoges bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
BRUN Jean-Jacques (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
CAO-CARMICHAEL DE BAIGLIE Nathalie (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12500	20000	50000
CHATAIN Lidwine (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	12500	20000	50000
DANNIELOU Eric (Poitiers bureau), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
DUBUSSE Laurence (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
GACHINA Anne (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
GAILLARD Isabelle (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
LAVERGNE Sandrine (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
MENARD Christine (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
OSTOLSKI Aline (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
PORTIER Aurelie (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
RAFFIN Dominique (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	12500	20000	50000
REUSSER Thierry (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
RIOUX Helene (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
RODDE Emmanuelle (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	5000	8000	20000
VERDOUX Franck (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12500	20000	50000
VILLEMAIN Patrice (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
VIRVALEIX Carole (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
YGOUF Florence (Poitiers bureau), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
CHARRIER Isabelle (La rochelle div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	25000	60000
PIERRE Jean-Francois (La rochelle div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	15000	25000	60000
AGUILLON Catherine (Niort bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
FILLAUDEAU Christelle (Niort bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
GUIGNARD Jerome (Niort bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	12500	20000	50000
JOYAUX Nicolas (Niort bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	12500	20000	50000
SPERANZA Alexa (Niort bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000

AZOULAY-FRAVEL Anne (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
BARRAUD Marion (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
BENZAËCH Damien (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
BOULANGUE Damien-Emmanuel (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
CAGNAC Guillaume (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
CHABRAUD Nicolas (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
CHIBOU Kacem (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
CLEMENT Guillaume (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
COTTO Raphael (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
DUPUIS Catherine (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
FOUSSE Eric (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	12500	20000	50000
GAUTIER Florian (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
GHOURI Malika (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
LABARRE Magali (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
LACOUTURE Aurelie (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
LANGLOIS Jean-Michel (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
LAUCAIGNE Patrice (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	12500	20000	50000
MARMILLOD Nicolas (La rochelle bse), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
MATHEOS Pascal (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
MESSY Sebastien (La rochelle bse), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
OUVRARD Eddy (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
PELLIER Laurent (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
ROLLAND David (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
RUIS Julien (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
SANCHEZ Michael (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
SARAZIN Christophe (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
VARENNE Franck (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
VION David (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
BIGEON Francois (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
BONNAMANT Florence (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000

BORDACHAR Eric (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	12500	20000	50000
BUTRUILLE Pascale (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
CARION Thierry (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
CREPAIN Nathalie (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12500	20000	50000
DANDLER Arnaud (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
DUBREUIL Laurence (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
DUMAS Isabelle (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
GEOFFROY Celine (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
GUERILLOT Catherine (La rochelle pallice bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
LESNE Marie-Carmen (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
LESNE Patrick (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
MAINI Isabelle (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12500	20000	50000
MANELPHE Frederic (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
MARTEL Guillaume (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
MATHIEN Nathalie (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
MESSY Marianne (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
OLLIER Philippe (La rochelle pallice bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
SICOT Olivier (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
VIGIER Charles (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000

Annexe VI à la décision n° 2021/2 du 2 mars 2021 du directeur régional CLEMENT Gisele

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
MERLE BECKER Jean-Francois (Poitiers POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	300000	150000
AWONG MVELE Elisabeth (Poitiers SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	40000	40000
BROSSE Emmanuelle (Poitiers SRE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
CADIS Jean-Marc (Poitiers SRE), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
CHRISTIANY Jerome (Poitiers SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
GADOULEAU Ingrid (Poitiers SRE), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
NAVARRO Jean-Noel (Poitiers PAE), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	300000	150000
MORMINA Christophe (Limoges div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	50000	50000
VALARCHER Pascale (Limoges div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	50000	50000
ABADIE Nicole (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	20000	20000
LABETOULLE Line (Brive bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	40000	40000
LAVENIR Caroline (Brive bureau), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
MOUHIB Maria (Brive bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
ROUCHI Christel (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	20000	20000
ROUCHI Jean-Marc (Brive bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
VILAIN Nelida (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	20000	20000
VUILLERME-MORAUD Thierry (Brive bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
COUSTET Jean-Michel (Angouleme bureau), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
SUDRIE Sebastien (Angouleme bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	40000	40000
VATHELET Cyril (Angouleme bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	40000	40000
BEAULIEU Laurent (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
BEHOUCHE Akim (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
BONNINGUE Christophe (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	20000	20000
CAILLAUD Clement (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
CHABROUILAUD Julien (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
CHARRIER Stevy (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
CHOCTEAU Damien (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
CLEMENT Aurelie (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
DANIEL Estelle (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	20000	20000
DOLPHIN Jean (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
DOUADY Benoit (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	20000	20000

DRISSI Karim (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
GABRAULT Florent (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
GARETIER Camille (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
GOMEZ Mael (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
GRANSAGNE Pierre (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
GREGOR Myriam (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	20000	20000
GREVE Jean-Christophe (Poitiers bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	40000	40000
GUENAUD Paul (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	40000	40000
GUYON Victoria (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
HEURIAU Damien (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	20000	20000
JAVERLHAC Arnaud (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
LALANDE Eric (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
LAPORTE Charlie (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
M'HANI Karim (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
MARTEAU Emmanuel (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	20000	20000
MARTEAU Laurence (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	40000	40000
MELLIER Denis (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
MERCIER Emmanuel (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
MOUADDINE Mohammed (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
NOUET Remi (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
OTTAVI Bruno (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
RAT Christelle (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	20000	20000
SEIGNEURIN Celine (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
TRANCHANT Thomas (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
VITU Guillaume (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
ABDELLOU Frederic (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	20000	20000
ADAMCZEWSKI Stephane (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	20000	20000
BASTIER Christophe (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	40000	40000
BERTHEREAU Jerome (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	20000	20000
BLANCO Christophe (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
BOIROUX Fabien (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
BOITEUX Flavie (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
BOUCAUD Cyrille (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
BOUSSOU Cedric (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
BRANZI Thomas (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
CAMBERLIN Frederic (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
DAVID Karine (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
DONNADIEU Muriel (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	20000	20000
FEVRIER Jean-Francois (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
FONTANY Jeremy (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
FORVEILLE Emmanuel (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
FOURVEL Veronique (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
GARNAUD Victor (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000

GAZO-DUFAU Laure (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
GOUX Gregoire (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
HASCOET Yves-Laurent (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
LATMI Philippe (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
LEMAIRE Audrey (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
LEROY Cyril (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
MENARD Guillaume (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
MIEZAN Benoit (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
MILLET Augustin (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
MOREAU Aurelien (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
OMBRET Regis (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
PETIT Christian (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
ROUGIER Stephane (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	20000	20000
SURAUT Willy (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	40000	40000
TRAINEAU Antoine (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
VAN DEN DRIESSCHE Sandrine (Limoges bsi), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
VYERS Matthieu (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
WRIGHT Jackson (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
DECOUT Frederic (Gueret bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	40000	40000
DECOUT Valerie (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	20000	20000
ESCOUBEYROU Luc (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	20000	20000
GALATEAU Jean-Noel (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	20000	20000
REGNIER Philippe (Gueret bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	40000	40000
BRANZI Celine (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
CENAC Joel (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
CHAPT Francois (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
GENOT Anne-Marie (Limoges bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	40000	40000
HUGUES Helene (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
JOSEPH Christophe (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
LARDY Sylviane (Limoges bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
MARAND Laure (Limoges bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	20000	20000
CAO-CARMICHAEL DE BAIGLIE Nathalie (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	40000	40000
CHATAIN Lidwine (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	40000	40000
DANNIELOU Eric (Poitiers bureau), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
RAFFIN Dominique (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	40000	40000
VERDOUX Franck (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	40000	40000
YGOUF Florence (Poitiers bureau), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
CHARRIER Isabelle (La rochelle div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	50000	50000
PIERRE Jean-Francois (La rochelle div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	50000	50000
AGUILLON Catherine (Niort bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	20000	20000
FILLAUDEAU Christelle (Niort bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	20000	20000
GUIGNARD Jerome (Niort bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	40000	40000

JOYAUX Nicolas (Niort bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	40000	40000
SPERANZA Alexa (Niort bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
AZOULAY-FRAVEL Anne (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
BARRAUD Marion (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
BENAZECH Damien (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
BOULANGUE Damien-Emmanuel (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
CAGNAC Guillaume (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
CHABRAUD Nicolas (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
CHIBOU Kacem (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
CLEMENT Guillaume (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
COTTO Raphael (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	20000	20000
DUPUIS Catherine (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
FOUSSE Eric (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	40000	40000
GAUTIER Florian (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
GHOURI Malika (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
LABARRE Magali (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	20000	20000
LACOUTURE Aurelie (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
LANGLOIS Jean-Michel (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	20000	20000
LAUCAIGNE Patrice (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	40000	40000
MARMILLOD Nicolas (La rochelle bse), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
MATHEOS Pascal (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
MESSY Sebastien (La rochelle bse), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
OUVRARD Eddy (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
PELLIER Laurent (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
ROLLAND David (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
RUIS Julien (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
SANCHEZ Michael (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
SARAZIN Christophe (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
VARENNE Franck (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
VION David (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	20000	20000
BIGEON Francois (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
BONNAMANT Florence (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
BORDACHAR Eric (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	40000	40000
BUTRUILLE Pascale (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
CARION Thierry (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
CREPAIN Nathalie (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	40000	40000
DANDLER Arnaud (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
DUBREUIL Laurence (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
DUMAS Isabelle (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
GEOFFROY Celine (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	30000	30000
GUERILLOT Catherine (La rochelle pallice bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	20000	20000

LESNE Patrick (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
LESNE Marie-Carmen (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
MAINI Isabelle (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	40000	40000
MANELPHE Frederic (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
MARTEL Guillaume (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR DGDDI	40000	40000
MATHIEN Nathalie (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
MESSY Marianne (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000
OLLIER Philippe (La rochelle pallice bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	20000	20000
SICOT Olivier (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	30000	30000
VIGIER Charles (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	30000	30000

Annexe VII à la décision n° 2021/2 du 2 mars 2021 du directeur régional *CLEMENT Gisele*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
AWONG MVELE Elisabeth (Poitiers SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BROSSE Emmanuelle (Poitiers SRE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CADIS Jean-Marc (Poitiers SRE), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CHRISTIANY Jerome (Poitiers SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GADOULEAU Ingrid (Poitiers SRE), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
ABADIE Nicole (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LABETOULLE Line (Brive bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
LAVENIR Caroline (Brive bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
MOUHIB Maria (Brive bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ROUCHI Jean-Marc (Brive bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ROUCHI Christel (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
VILAIN Nelida (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
VUILLERME-MORAUThierry (Brive bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BERGE Michel (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
BOURGOIS Carole (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BOURGOIS Joel (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
COUSTET Jean-Michel (Angouleme bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CUVELIER Fabrice (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
DEFARGES Herve (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
DIDIER Nicole (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GAUTIER Jimmy (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LAPEYRIERE Clara (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LEMASSON Anita (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LEPAGE Elisabeth (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LEROUX Christelle (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MOUSSET Helene (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
ROCHE Monique (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

RODRIGUEZ Manuela (Angouleme bureau), Contractuel DGDDI dits « Berkani »	1500	7500	15000
ROUSSEAU Karine (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
SUDRIE Sebastien (Angouleme bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
VATHELET Cyril (Angouleme bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
BEAULIEU Laurent (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BEHOUCHE Akim (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BONNINGUE Christophe (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
CAILLAUD Clement (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CHABROUILLAUD Julien (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CHARRIER Stevy (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CHOCTEAU Damien (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CLEMENT Aurelie (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DANIEL Estelle (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
DOLPHIN Jean (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DOUADY Benoit (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
DRISSI Karim (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GABRAULT Florent (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GARETIER Camille (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GOMEZ Mael (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GRANSAGNE Pierre (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
GREGOR Myriam (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GREVE Jean-Christophe (Poitiers bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
GUENAUD Paul (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GUYON Victoria (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
HEURIAU Damien (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
JAVERLHAC Arnaud (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LALANDE Eric (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LAPORTE Charlie (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
M'HANI Karim (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MARTEAU Laurence (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MARTEAU Emmanuel (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
MELLIER Denis (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MERCIER Emmanuel (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

MOUADDINE Mohammed (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
NOUET Remi (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
OTTAVI Bruno (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
RAT Christelle (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
SEIGNEURIN Celine (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
TRANCHANT Thomas (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
VITU Guillaume (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ABDELLOU Frederic (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
ADAMCZEWSKI Stephane (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
BASTIER Christophe (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BERTHEREAU Jerome (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
BLANCO Christophe (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BOIROUX Fabien (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BOITEUX Flavie (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BOUCAUD Cyrille (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BOUISSOU Cedric (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BRANZI Thomas (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CAMBERLIN Frederic (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DAVID Karine (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DONNADIEU Muriel (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
FEVRIER Jean-Francois (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
FONTANY Jeremy (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
FORVEILLE Emmanuel (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
FOURVEL Veronique (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GARNAUD Victor (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
GAZO-DUFAU Laure (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
GOUX Gregoire (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
HASCOET Yves-Laurent (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LATMI Philippe (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LEMAIRE Audrey (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LEROY Cyril (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MENARD Guillaume (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MIEZAN Benoit (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MILLET Augustin (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

MOREAU Aurelien (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
OMBRET Regis (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PETIT Christian (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
ROUGIER Stephane (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
SURAUULT Willy (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
TRAINEAU Antoine (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
VAN DEN DRIESSCHE Sandrine (Limoges bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
VYERS Matthieu (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
WRIGHT Jackson (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DECOUT Frederic (Gueret bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DECOUT Valerie (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
ESCOUBEYROU Luc (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GALATEAU Jean-Noel (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
REGNIER Philippe (Gueret bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
BRANZI Celine (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CENAC Joel (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CHAPT Francois (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GENOT Anne-Marie (Limoges bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
HUGUES Helene (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
JOSEPH Christophe (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LARDY Sylviane (Limoges bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MARAND Laure (Limoges bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
BRUN Jean-Jacques (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CAO-CARMICHAEL DE BAIGLIE Nathalie (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
CHATAIN Lidwine (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
DANNIELOU Eric (Poitiers bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
DUBUSSE Laurence (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GACHINA Anne (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GAILLARD Isabelle (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LAVERGNE Sandrine (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MENARD Christine (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
OSTOLSKI Aline (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PORTIER Aurelie (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

RAFFIN Dominique (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
REUSSER Thierry (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
RIOUX Helene (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
RODDE Emmanuelle (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
VERDOUX Franck (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
VILLEMAIN Patrice (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
VIRVALEIX Carole (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
YGOUF Florence (Poitiers bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
AGUILLON Catherine (Niort bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
FILLAUDEAU Christelle (Niort bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GUIGNARD Jerome (Niort bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
JOYAUX Nicolas (Niort bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SPERANZA Alexa (Niort bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
AZOULAY-FRAVEL Anne (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BARRAUD Marion (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BENAZECH Damien (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BOULANGUE Damien-Emmanuel (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CAGNAC Guillaume (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CHABRAUD Nicolas (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CHIBOU Kacem (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CLEMENT Guillaume (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
COTTO Raphael (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
DUPUIS Catherine (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
FOUSSE Eric (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GAUTIER Florian (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GHOURI Malika (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LABARRE Magali (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LACOUTURE Aurelie (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LANGLOIS Jean-Michel (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LAUCAIGNE Patrice (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

MARMILLOD Nicolas (La rochelle bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
MATHEOS Pascal (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MESSY Sebastien (La rochelle bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
OUVRARD Eddy (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PELLIER Laurent (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ROLLAND David (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
RUIS Julien (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SANCHEZ Michael (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
SARAZIN Christophe (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
VARENNE Franck (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
VION David (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
BIGEON Francois (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BONNAMANT Florence (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BORDACHAR Eric (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BUTRUILLE Pascale (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CARION Thierry (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CREPAIN Nathalie (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
DANDLER Arnaud (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DUBREUIL Laurence (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DUMAS Isabelle (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GEOFFROY Celine (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
GUERILLOT Catherine (La rochelle pallice bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LESNE Patrick (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LESNE Marie-Carmen (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MAINI Isabelle (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
MANELPHE Frederic (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
MARTEL Guillaume (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
MATHIEN Nathalie (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MESSY Marianne (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

OLLIER Philippe (La rochelle pallice bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
SICOT Olivier (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
VIGIER Charles (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

Annexe VIII à la décision n° 2021/2 du 2 mars 2021 du directeur régional CLEMENT Gisele
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
AWONG MVELE Elisabeth (Poitiers SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BROSSE Emmanuelle (Poitiers SRE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CADIS Jean-Marc (Poitiers SRE), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CHRISTIANY Jerome (Poitiers SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GADOULEAU Ingrid (Poitiers SRE), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
ABADIE Nicole (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LABETOULLE Line (Brive bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
LAVENIR Caroline (Brive bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
MOUHIB Maria (Brive bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
ROUCHI Christel (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
ROUCHI Jean-Marc (Brive bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
VILAIN Nelida (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
VUILLERME-MORAU Thierri (Brive bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BERGE Michel (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
BOURGOIS Joel (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BOURGOIS Carole (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
COUSTET Jean-Michel (Angouleme bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
CUVELIER Fabrice (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
DEFARGES Herve (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
DIDIER Nicole (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GAUTIER Jimmy (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LAPEYRIERE Clara (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LEMASSON Anita (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
LEPAGE Elisabeth (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LEROUX Christelle (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MOUSSET Helene (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000

ROCHE Monique (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ROUSSEAU Karine (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
SUDRIE Sebastien (Angouleme bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
VATHELET Cyril (Angouleme bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
BEAULIEU Laurent (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BEHOUCHE Akim (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BONNINGUE Christophe (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
CAILLAUD Clement (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CHABROULLAUD Julien (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CHARRIER Stevy (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CHOCTEAU Damien (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CLEMENT Aurelie (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DANIEL Estelle (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
DOLPHIN Jean (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DOUADY Benoit (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
DRISSI Karim (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GABRAULT Florent (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GARETIER Camille (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GOMEZ Mael (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GRANSAGNE Pierre (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
GREGOR Myriam (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GREVE Jean-Christophe (Poitiers bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
GUENAUD Paul (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GUYON Victoria (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
HEURIAU Damien (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
JAVERLHAC Arnaud (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LALANDE Eric (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
LAPORTE Charlie (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
M'HANI Karim (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MARTEAU Laurence (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MARTEAU Emmanuel (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
MELLIER Denis (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MERCIER Emmanuel (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MOUADDINE Mohammed (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000

NOUET Remi (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
OTTAVI Bruno (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
RAT Christelle (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
SEIGNEURIN Celine (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
TRANCHANT Thomas (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
VITU Guillaume (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ABDELLOU Frederic (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
ADAMCZEWSKI Stephane (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
BASTIER Christophe (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BERTHEREAU Jerome (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
BLANCO Christophe (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BOIROUX Fabien (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BOITEUX Flavie (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BOUCAUD Cyrille (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
BOUSSOU Cedric (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
BRANZI Thomas (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CAMBERLIN Frederic (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DAVID Karine (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
DONNADIEU Muriel (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
FEVRIER Jean-Francois (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
FONTANY Jeremy (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
FORVEILLE Emmanuel (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
FOURVEL Veronique (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GARNAUD Victor (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
GAZO-DUFAU Laure (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
GOUX Gregoire (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
HASCOET Yves-Laurent (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LATMI Philippe (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LEMAIRE Audrey (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LEROY Cyril (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MENARD Guillaume (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MIEZAN Benoit (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MILLET Augustin (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MOREAU Aurelien (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

OMBRET Regis (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PETIT Christian (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
ROUGIER Stephane (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
SURAUULT Willy (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
TRAINEAU Antoine (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
VAN DEN DRIESSCHE Sandrine (Limoges bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
VYERS Matthieu (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
WRIGHT Jackson (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
DECOUT Valerie (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
DECOUT Frederic (Gueret bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ESCOUBEYROU Luc (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GALATEAU Jean-Noel (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
REGNIER Philippe (Gueret bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
BRANZI Celine (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CENAC Joel (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CHAPT Francois (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GENOT Anne-Marie (Limoges bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
HUGUES Helene (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
JOSEPH Christophe (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LARDY Sylviane (Limoges bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MARAND Laure (Limoges bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
BRUN Jean-Jacques (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CAO-CARMICHAEL DE BAIGLIE Nathalie (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
CHATAIN Lidwine (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
DANNIELOU Eric (Poitiers bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
DUBUSSE Laurence (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
GACHINA Anne (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GAILLARD Isabelle (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LAVERGNE Sandrine (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MENARD Christine (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
OSTOLSKI Aline (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
PORTIER Aurelie (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
RAFFIN Dominique (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

REUSSER Thierry (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
RIOUX Helene (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
RODDE Emmanuelle (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
VERDOUX Franck (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
VILLEMAIN Patrice (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
VIRVALEIX Carole (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
YGOUF Florence (Poitiers bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
AGUILLON Catherine (Niort bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
FILLAUDEAU Christelle (Niort bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
GUIGNARD Jerome (Niort bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
JOYAUX Nicolas (Niort bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
SPERANZA Alexa (Niort bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
AZOULAY-FRAVEL Anne (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BARRAUD Marion (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BENAZECH Damien (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
BOULANGUE Damien-Emmanuel (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
CAGNAC Guillaume (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CHABRAUD Nicolas (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
CHIBOU Kacem (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
CLEMENT Guillaume (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
COTTO Raphael (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
DUPUIS Catherine (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
FOUSSE Eric (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GAUTIER Florian (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
GHOURI Malika (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LABARRE Magali (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LACOUTURE Aurelie (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
LANGLOIS Jean-Michel (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LAUCAIGNE Patrice (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MARMILLOD Nicolas (La rochelle bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000

MATHEOS Pascal (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
MESSY Sebastien (La rochelle bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
OUVRARD Eddy (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
PELLIER Laurent (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
ROLLAND David (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
RUIS Julien (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
SANCHEZ Michael (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
SARAZIN Christophe (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
VARENNE Franck (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
VION David (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
BIGEON Francois (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BONNAMANT Florence (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BORDACHAR Eric (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
BUTRUILLE Pascale (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CARION Thierry (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
CREPAIN Nathalie (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
DANDLER Arnaud (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DUBREUIL Laurence (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
DUMAS Isabelle (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
GEOFFROY Celine (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
GUERILLOT Catherine (La rochelle pallice bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
LESNE Marie-Carmen (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
LESNE Patrick (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
MAINI Isabelle (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
MANELPHE Frederic (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
MARTEL Guillaume (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
MATHIEN Nathalie (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
MESSY Marianne (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
OLLIER Philippe (La rochelle pallice bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

SICOT Olivier (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
VIGIER Charles (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

POITIERS, LE 2 MARS 2021

DR Poitiers
HOTEL DES DOUANES 32 RUE SALVADOR
ALLENDE
86020 POITIERS
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : ELYANBOUAI Moulay
Téléphone : 09 70 27 51 62
Télécopie : 05 49 42 32 29
Mél : dr-poitiers@douane.finances.gouv.fr

Version anonymisée de la décision 2021/2 du directeur régional à POITIERS portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à BORDEAUX CEDEX dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à BORDEAUX CEDEX, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à BORDEAUX CEDEX, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à BORDEAUX CEDEX, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d’emploi, service ou unité d’affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l’effet de signer, au nom du directeur interrégional à BORDEAUX CEDEX, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d’actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d’emploi, service ou unité d’affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l’effet de signer, au nom du directeur interrégional à BORDEAUX CEDEX, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d’actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d’emploi, service ou unité d’affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l’effet de signer, au nom du directeur interrégional à BORDEAUX CEDEX, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d’actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l’obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d’emploi, service ou unité d’affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l’effet de signer, au nom du directeur interrégional à BORDEAUX CEDEX, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d’amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d’emploi, service ou unité d’affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l’effet de signer, au nom du directeur interrégional à BORDEAUX CEDEX, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d’amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Version anonymisée de l'Annexe I à la décision n° 2021/2 du 2 mars 2021 du directeur régional
CLEMENT Gisele

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe I reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
--	----------	--------------	-------	-------------	-----------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe II à la décision n° 2021/2 du 2 mars 2021 du directeur régional
CLEMENT Gisele**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe II reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
---	----------	------------	-------	--------	-------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe III reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis

« PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
--	------------------	----------------	---------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe IV à la décision n° 2021/2 du 2 mars 2021 du directeur régional
CLEMENT Gisele**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe IV reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 17717 (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 36039 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 36250 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 36849 (Limoges bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 37283 (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 37461 (Brive bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 37470 (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 37673 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 37801 (Brive bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 37839 (Poitiers SRE), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 38060 (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 39895 (Limoges bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 40060 (Angouleme bureau), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 40413 (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 40601 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 40649 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 40723 (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 40861 (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 41035 (La rochelle div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	15000	25000	60000
Matricule 41171 (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 41259 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 41303 (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 41543 (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 41876 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000

Matricule 42007 (Limoges div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	25000	60000
Matricule 42141 (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 42535 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 42539 (La rochelle div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	25000	60000
Matricule 42541 (Gueret bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 42862 (Poitiers PAE), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	137500	100000	250000
Matricule 43120 (La rochelle bse), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 43189 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 43215 (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 43289 (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 43337 (Poitiers SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 43368 (Gueret bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 43382 (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 43932 (Brive bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 44127 (Niort bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 44195 (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 44354 (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 44596 (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 44630 (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 44784 (Niort bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 44815 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 44877 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 45158 (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 45166 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 45182 (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 45230 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 45374 (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 45392 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 45574 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 45644 (La rochelle bse), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 45685 (Niort bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 45724 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000

Matricule 45767 (Angouleme bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 45795 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 45807 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 45927 (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 45973 (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 46131 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 46412 (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 46478 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 46530 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 46774 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 46856 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 46868 (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 46879 (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 46889 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 46979 (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 47083 (Poitiers POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	137500	100000	250000
Matricule 47189 (Niort bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 47197 (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 47235 (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 47303 (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 47311 (Poitiers SRE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 47913 (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 50466 (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 50524 (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 50562 (Poitiers bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 50650 (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 51204 (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 51618 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 51738 (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 51869 (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 51898 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 51950 (Poitiers SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 51962 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 52031 (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 52033 (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 52041 (Niort bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 52043 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000

Matricule 52049 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 52092 (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 52097 (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 52115 (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 52312 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 52322 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 52359 (Angouleme bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 52444 (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	15500	20000	50000
Matricule 52594 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 53112 (Limoges bsi), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 53146 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 53355 (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 53378 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 53390 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 53452 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 53484 (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 53687 (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 53986 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 54041 (La rochelle pallice bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 54070 (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 54082 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 54234 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 54321 (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 54362 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 54521 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 54806 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 54810 (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 55256 (Limoges bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 55282 (Brive bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 55298 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 55300 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 55328 (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 55498 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 55638 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000

Matricule 55716 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 55855 (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 56228 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 56286 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 56916 (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 57001 (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 57092 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 57146 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 57404 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 57559 (La rochelle pallice bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 57566 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 57672 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 57681 (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 57722 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 57780 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 57830 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 57875 (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 57904 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 57944 (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 58117 (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 58752 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 58805 (Brive bureau), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 58840 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 58854 (Poitiers SRE), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 58992 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 59242 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 59305 (Limoges div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	15000	25000	60000
Matricule 59360 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 59688 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 59700 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 59728 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 59766 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 59798 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 59800 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 59802 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 59895 (Poitiers bureau), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 60036 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 60096 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 60164 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 60210 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 60366 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000

Matricule 60409 (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 60626 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 60675 (Poitiers bureau), INSPECTEUR DGDDI	12500	20000	50000
Matricule 60694 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 61088 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 61276 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 61594 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 61873 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 61998 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 62148 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 62242 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 62352 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 62632 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 62848 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 62890 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 62972 (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 63116 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 63492 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 63704 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 63884 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	10000	30000
Matricule 63954 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 63978 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 64070 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 64110 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 65048 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 65124 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000
Matricule 65430 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	5000	8000	20000

Version anonymisée de l'Annexe V à la décision n° 2021/2 du 2 mars 2021 du directeur régional
CLEMENT Gisele

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe V reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe VI à la décision n° 2021/2 du 2 mars 2021 du directeur régional
CLEMENT Gisele

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VI reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
--	--------------------------------	--------------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de manquement à l'obligation déclarative, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe VII à la décision n° 2021/2 du 2 mars 2021 du directeur régional
CLEMENT Gisele**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 17717 (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 36039 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 36250 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 36849 (Limoges bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 37283 (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 37461 (Brive bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 37470 (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 37673 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 37801 (Brive bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 37839 (Poitiers SRE), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 38060 (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 39895 (Limoges bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40060 (Angouleme bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40413 (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40601 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40649 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40723 (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 40861 (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41171 (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41259 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41303 (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41543 (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 41876 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42141 (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 42535 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 42541 (Gueret bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43120 (La rochelle bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43189 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43215 (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43289 (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43337 (Poitiers SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43368 (Gueret bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43382 (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 43932 (Brive bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44127 (Niort bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44195 (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44354 (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44596 (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44630 (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44784 (Niort bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44815 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 44877 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45158 (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45166 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45182 (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45230 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45374 (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45392 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45574 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45644 (La rochelle bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45685 (Niort bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45724 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45767 (Angouleme bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45795 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45807 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45927 (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 45973 (Brive bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 46131 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46412 (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46478 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46530 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46774 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46856 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46868 (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46879 (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46889 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 46979 (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 47189 (Niort bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 47197 (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 47235 (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 47303 (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 47311 (Poitiers SRE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 47913 (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50466 (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50524 (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50562 (Poitiers bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 50650 (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51204 (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51618 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51738 (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51869 (Gueret bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51898 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51950 (Poitiers SRE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 51962 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52031 (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52033 (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52041 (Niort bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52043 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52049 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52092 (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52097 (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52115 (Poitiers bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52312 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 52322 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52359 (Angouleme bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52444 (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 52594 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53112 (Limoges bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53146 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53355 (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53378 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53390 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53452 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53484 (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53687 (Poitiers bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 53986 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54041 (La rochelle pallice bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54070 (Angouleme bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54082 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54234 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54321 (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54362 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54521 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54806 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 54810 (Angouleme bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55256 (Limoges bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55282 (Brive bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55298 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55300 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55328 (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55498 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55619 (Angouleme bureau), Contractuel DGDDI dits « Berkani »	1500	7500	15000
Matricule 55638 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55716 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 55855 (La rochelle pallice bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56228 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56286 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 56916 (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 57001 (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57092 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57146 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57559 (La rochelle pallice bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57566 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57672 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57681 (Poitiers bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57722 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57780 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57830 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57875 (Limoges bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57904 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 57944 (La rochelle bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58117 (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58752 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58805 (Brive bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58840 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58854 (Poitiers SRE), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 58992 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59242 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59360 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59688 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59700 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59728 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59766 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59798 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59800 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59802 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 59895 (Poitiers bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60036 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60096 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60164 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60210 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60366 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60409 (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60626 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60675 (Poitiers bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 60694 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61088 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

Matricule 61276 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61594 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61873 (La rochelle pallice bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 61998 (Poitiers bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62148 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62242 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62352 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62632 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62848 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62890 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 62972 (La rochelle bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63116 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63492 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63704 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63884 (Limoges bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63954 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 63978 (Limoges bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64070 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 64110 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65048 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65124 (La rochelle bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000
Matricule 65430 (Poitiers bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	7500	15000

Version anonymisée de l'Annexe VIII à la décision n° 2021/2 du 2 mars 2021 du directeur régional
CLEMENT Gisele

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VIII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

PRÉFECTURE DE LA VIENNE

86-2021-02-04-002

Décision approbation du renouvellement de la convention
du CDAD 86

Décision d'approbation du renouvellement de la Convention constitutive
du Conseil départemental de l'accès au droit de la Vienne du 20 décembre 2019

La Première Présidente de la Cour d'Appel de Poitiers,
La Préfète de la Vienne,

Vu la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 modifiée relative à l'aide juridique ;

Vu la loi n° 98-1163 du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits ;

Vu la loi n° 16-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle ;

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

Vu le décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991 modifié portant application de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique ;

Vu le décret n° 91-1369 du 30 décembre 1991 modifié fixant les modalités particulières d'application dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, ainsi qu'en Polynésie française de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 23 mars 2012 ;

Vu les arrêtés du 22 mars 2018 et du 16 juillet 2018 portant délégation du pouvoir d'approbation des conventions constitutives des groupements d'intérêt public « conseils départementaux de l'accès au droit » et « conseils de l'accès au droit »,

DÉCIDENT

Article 1

Le renouvellement de la Convention constitutive du Conseil départemental de l'accès au droit de la Vienne est approuvé ce jour.

Le Groupement d'intérêt public est créé pour une durée de 6 ans à compter de la date de publication de l'approbation du renouvellement de la Convention constitutive au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

Sa comptabilité sera tenue selon les règles du droit privé.

Il réunit les membres suivants :

- l'État, représenté par la Préfète du département de la Vienne, par le Président du tribunal judiciaire de Poitiers et par le Procureur de la République près ce tribunal ;
- le Département de la Vienne, représenté par le Président du conseil départemental ou son représentant ;
- l'Association départementale des maires représentée par son Président ou son représentant ;
- l'Ordre des avocats du barreau de Poitiers, représenté par le Bâtonnier de l'Ordre des avocats ou son représentant ;
- la Caisse des règlements pécuniaires du Barreau de Poitiers, représentée par son Président ou son représentant ;
- la Chambre départementale des huissiers de justice de la Vienne, représentée par son Président ou son représentant ;
- la Chambre départementale des notaires de la Vienne, représentée par son Président ou son représentant ;
- et l'Association départementale pour la sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Vienne, représentée par son Président ou son représentant.

Article 2

La Première Présidente de la Cour d'Appel de Poitiers et la Préfète du Département de la Vienne sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Département de la Vienne.

Fait, le 4 février 2021

La Première Présidente de la Cour d'Appel de Poitiers



Gwenhola Joly-Coz

La Préfète du Département de la Vienne



Chantal Castelnot

UT DIRECCTE

86-2021-03-02-003

Refus de déclaration Franck PASQUIER

*Refus de déclaration d'un organisme de services à la personne : entreprise individuelle Franck
PASQUIER 86320 GOUEX*



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des entreprises,
de la concurrence de la consommation,
du travail et de l'emploi Nouvelle-Aquitaine**

Unité départementale de la Vienne

Affaire suivie par : Pierre LOPEZ
Courriel : pierre.lopez@direccte.gouv.fr
Téléphone : 05 49 56 10 04

Saint-Benoit, le 02/03/2021

Objet : Services à la personne (SAP) – Refus de déclaration
LRAR : 1A17653552077

Monsieur,

Le 23/02/2021, vous avez déposé auprès de la DIRECCTE - Unité Départementale de la Vienne une demande de « Déclaration » Services à la personne au nom de l'entreprise individuelle Franck PASQUIER, siret 838864007 00011, domiciliée 6 rue des Pilotins 86320 GOUEX, pour les activités suivantes :

- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage
- Travaux de petit bricolage dits « hommes toutes mains »

Je vous informe que je ne peux pas donner une suite favorable à votre demande d'enregistrement de cette déclaration.

En effet en application de l'article L.7232-1-1 du code du travail, vous ne respectez pas la condition d'activité exclusive dans le secteur des Services à la Personne (SAP), nécessaire pour l'enregistrement de votre déclaration. Bien que vous ayez coché la case de respect de cette condition lors de votre demande en ligne, il ressort de notre entretien téléphonique du 24/02/2021 qu'en plus de vos activités SAP, votre offre de services comprend :

- Entretien des tombes
- Dépannage des outils 2 temps
- Peinture et maçonnerie
- Evacuation des métaux
- Pose de clôture,

ce qui ne relève pas du dispositif « Services à la Personne ».

**Monsieur Franck PASQUIER
6 rue des Pilotins
86320 GOUEX**

Vous ne pouvez donc pas bénéficier des avantages fiscaux et sociaux propres au secteur des activités de service à la personne.

La présente lettre peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE – Unité Départementale de la Vienne, 6, allée des Anciennes Serres, 86280 Saint-Benoit, ou d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'Economie et des Finances – Direction Générale de Entreprises – Mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de la Vienne, Hôtel Gilbert, 15 rue Blossac, BP 541, 86020 Poitiers cedex, dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Je reste à votre entière disposition pour répondre à vos éventuelles questions et vous apporter toutes les informations utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

La Directrice du Travail,
Responsable de l'Unité Départementale
de la Vienne,


Agnès MOTTE

